



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LIX)/8
18 octobre 2023

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION
Du 13 au 17 novembre 2023
Pattaya (Thaïlande)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OIBT POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2024-2025 [Point 12(b) de l'ordre du jour provisoire]

Dans sa décision 9(XXXIV), adoptée lors de sa trente-quatrième session, le Conseil prie le Directeur exécutif d'élaborer un Programme de travail biennal (PTB) qui hiérarchise des activités spécifiques et leur alloue des ressources dans le cadre du Plan d'action de l'Organisation. Le Secrétariat a préparé le présent projet de PTB pour la période 2024-2025, en prenant en compte l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006), le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026 (PAS) et le Rapport d'avancement sur l'exécution du Programme de travail biennal 2021-2022 qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2023 [document ITTC(LVI)/7]. Toutes les activités proposées sont poursuivies ou tirent parti des travaux entrepris dans le cadre d'une activité du précédent PTB.

Aux fins d'ordonner de manière plus cohérente les activités inscrites au PTB, les activités proposées ont été regroupées en catégories distinctes en fonction de leur nature comme suit: Groupe 1 – Activités de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation; Groupe 2 – Travaux d'ordre normatif sur les lignes directrices ou autres travaux stratégiques; Groupe 3 – Travaux en collaboration avec d'autres organisations/initiatives, y compris des réunions; Groupe 4 – Travaux de communication et de sensibilisation; Groupe 5 – Travaux analytiques et statistiques; et Autres travaux réguliers et activités d'ordre financier et administratif non assujettis à des exigences financières. Afin de corréler le PTB aux objectifs primordiaux de l'OIBT et de la communauté internationale, chacune des activités des Groupes 1 à 5 est assortie de deux références: l'une indique la/les priorité(s) stratégique(s) à laquelle/auxquelles l'activité contribuerait dans le cadre du PAS, et l'autre énonce les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (et donc les Objectifs de développement durable) auxquels l'activité contribuerait dans le cadre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (UNPSF). En application de la décision 8(LV) «Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase I», la nouvelle Démarche programmatique ainsi que les nouveaux Axes programmatiques de l'OIBT ont été approuvés pour une phase pilote mise en œuvre de 2020 à 2022, qui a été prorogée jusqu'à la fin de 2024 à l'issue de discussions tenues lors de la cinquante-huitième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Dans la mesure où les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle Démarche demeurent à l'étude, un certain nombre d'activités qui relèveront directement des Axes programmatiques ont été incluses dans le présent PTB et un tableau de référence des Axes programmatiques a été ajouté pour ces activités.

On trouvera un tableau des références contenant les énoncés des Priorités stratégiques (PS), des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) et des Axes programmatiques (AP).

L'annexe à la version préliminaire du PTB contient le cahier des charges des activités proposées qui nécessitent un financement (à savoir les Groupes 1 à 5); ces cahiers des charges présentent des éléments contextuels, un descriptif des activités, les résultats attendus, la durée de l'activité ainsi que les pays et régions cibles impliqués. Des éléments sur les modalités d'exécution et les coûts estimés nécessaires pour leur mise en œuvre ont également été inclus, en indiquant les besoins budgétaires escomptés.

Les activités proposées associées aux travaux de projets exécutés dans le cadre du cycle régulier des projets de l'OIBT et à ses Axes programmatiques contribueront à concrétiser les résultats que l'on escompte du PAS. La mise en œuvre du PTB fera l'objet d'un suivi, d'un examen et d'une évaluation dans le cadre d'un processus itératif d'élaboration du Programme de travail de l'exercice biennal 2026-2027. Le Conseil pourra examiner cette version préliminaire du PTB pour 2024-2025 en vue de son approbation.

Le financement sollicité au titre de ce PTB peut être ventilé comme suit:

Source	2024*	2025*	Total biennal*
Budget essentiel	\$EU 1,000 000	\$EU 1,000 000	\$EU 2,000 000
Contributions volontaires**	\$EU 1,280 000	\$EU 1,385 000	\$EU 2,665 000
Total	\$EU 2,280 000	\$EU 2,385 000	\$EU 4,665 000

* Les contributions volontaires déjà obtenues pour l'Activité 1 (IPIM, Macao) et l'Activité 3 (BMEL, Allemagne) n'ont pas été incluses dans ce tableau.

** Inclut 15 pour cent au titre de l'Appui au programme.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL 2024-2025

1^{ère} Partie – ACTIVITÉS TECHNIQUES NÉCESSITANT UN FINANCEMENT

GRUPE 1 – ACTIVITÉS DE TERRAIN IMPLIQUANT DES TRAVAUX DANS LES PAYS MEMBRES ET/OU LEUR PARTICIPATION

N°	Activité	État d'exécution
1	Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers d'origine légale et durable	en cours
2	Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT	en cours
3	Promouvoir la production de bois de qualité dans les plantations créées par de petits exploitants et des communautés	en cours
4	Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES	en cours
5	Ateliers sur les Critères et indicateurs	en cours
6	Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques	en cours
7	Prévention et gestion des Incendies dans les forêts tropicales productrices de bois	en cours

GRUPE 2 – TRAVAUX NORMATIFS EN MATIÈRE DE LIGNES DIRECTRICES OU AUTRES TRAVAUX STRATÉGIQUES

N°	Activité	État d'exécution
8	a) Mise en application des <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</i>	en cours
	b) Diffusion des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical</i>	en cours
	c) Appui à des groupements féminins pour le renforcement de l'autonomie des femmes et la restauration des paysages forestiers au Togo	en cours

GRUPE 3 – TRAVAUX/RÉUNIONS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INITIATIVES

N°	Activité	État d'exécution
9	Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre	en cours
10	Coopération et concertation avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et autres entités	en cours
11	Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	en cours

GRUPE 4 – TRAVAUX DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

N°	Activité	Statut
12	Stratégie de communication de l'OIBT	en cours
13	Bulletin d'information de l'OIBT <i>Actualités des Forêts Tropicales (TFU)</i>	en cours
14	a) Activités de communication (site web, rapports, relations publiques, etc.)	en cours
	b) Activités de sensibilisation (stands et/ou manifestations lors de rencontres internationales pertinentes)	en cours
	c) Traduction en japonais du site web de l'OIBT et de matériel de relations publiques	en cours

GRUPE 5 – TRAVAUX ANALYTIQUES ET STATISTIQUES, ET AUTRES TRAVAUX RÉGULIERS

N°	Activité	Statut
15	Participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)	en cours
16	Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché	en cours
17	Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets	en cours
18	Programme de bourses de l'OIBT	en cours
19	Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS)	en cours
20	Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques	en cours
21	Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois	en cours

2^e PARTIE – ACTIVITÉS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (SANS EXIGENCES FINANCIÈRES)

Tableaux de référence
Priorités stratégiques (PS) de l'OIBT

PS 1	Gouvernance et investissement
PS 2	Économies et commerce des bois tropicaux
PS 3	Résilience, restauration et conservation
PS 4	Statistiques et information
Stratégies transversales	
1	Aider à renforcer les capacités des pays membres dans l'optique de l'exécution du Plan d'action stratégique 2022-2026
2	Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT
3	Favoriser l'intégration du secteur forestier tropical dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19
4	Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (PSNUF)

OMF 1	Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques
OMF 2	Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts
OMF 3	Accroître sensiblement la superficie de forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable
OMF 4	Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques, et technologiques
OMF 5	Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030
OMF 6	Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées

Axes programmatiques (AP) de l'OIBT (approuvés au titre d'une phase pilote de 2020 à 2022 dans le cadre de la décision 8(LV))

AP 1	Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)
AP 2	Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques
AP 3	Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients
AP 4	Questions émergentes et innovation

1^{ère} Partie – ACTIVITÉS TECHNIQUES NÉCESSITANT UN FINANCEMENT

GRUPE 1 – ACTIVITÉS DE TERRAIN IMPLIQUANT DES TRAVAUX DANS LES PAYS MEMBRES ET/OU LEUR PARTICIPATION

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
<p>1. Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers de source légale et durable</p>	<p>Appuyer le développement de solutions novatrices visant à offrir des assurances de l'origine durable et légale, y compris en élaborant/mettant en œuvre des plans de gestion forestière et en développant/mettant en œuvre des chaînes d'approvisionnement pérennes, notamment par le recours à des dispositifs de traçabilité du bois et autres outils. Dans le cadre du PTB 2018-2020, l'OIBT a mis au point un programme relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) pour les bois et produits forestiers tropicaux, et a travaillé avec les partenaires concernés en vue d'accroître la vérification de la légalité et de la durabilité en mettant en place une plate-forme des chaînes d'approvisionnement qui fait le lien entre les produits forestiers de source légale et durable et les marchés. Dans le cadre du PTB 2021-2022 qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2023, deux activités subsidiaires de cette activité ont été approuvées et intégralement financées par l'Institut de promotion du commerce et de l'investissement de la Région administrative spéciale (R.A.S.) de Macao (Chine) intitulées: «Appui à la création et à l'exploitation de la Plate-forme de l'Indice mondial du bois en vue de la mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers de source légale et durable» et «Appui à l'exploitation collaborative pilote du système de traçabilité du bois fondé sur une chaîne de blocs (BTTS) en vue de la mise en place de chaînes d'approvisionnement en produits forestiers de source légale et durable». Au moyen du reliquat de fonds de l'activité menée dans le cadre du PTB 2021-2023, les travaux de mise en place de la Plate-forme des LSSC-GGSC et de développement du site web du Portail du commerce du bois (<i>Timber Trade Portal</i>, TTP) ainsi que d'autres manifestations et activités seront poursuivis en 2024-2025. L'amélioration de la Plate-forme de l'Indice mondial du bois (GTI) afin d'offrir des services multidimensionnels (Phases II&III) et la création d'une plate-forme de simulation de la traçabilité transfrontière du bois, et sa mise à l'essai, reposant sur la technologie des chaînes de blocs (Phases II&III) seront financées par des contributions volontaires de l'IPIM, R. A. S. de Macao (Chine).</p> <p>Coût estimatif: \$EU3,134 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU100 000 (Plateforme des LSSC-GGSC & TTP) Année 2025-\$EU100 000 (Plateforme des LSSC-GGSC & TTP)</p> <p>Contributions volontaires de l'IPIM, Macao (Chine) Année 2024-\$EU1,467 000 (pour GTI & chaîne de blocs) Année 2025-\$EU1,467 000 (pour GTI & chaîne de blocs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités en matière de GDF et/ou de chaînes d'approvisionnement durables développées pour un maximum de dix opérateurs forestiers tropicaux et autres représentants/entités appartenant au secteur industriel • Commerce de bois d'origine légale/durable vérifiée provenant de ces concessions forestières/entités du secteur privé intensifié 	<p>AIBT/CIBT: <i>Articles 1(d), (k), (n), (o)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS1, PS2</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF2, OMF5</i></p> <p>AP: <i>AP1</i></p>	<p>Conseil/CEM</p>

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
<p>2. Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT: formation par la filière à la conformité à la législation/diligence raisonnée</p>	<p>L'OIBT continuera de travailler avec le Groupe consultatif sur le commerce ainsi que d'autres partenaires tels que la FAO (un partenaire du PCF) dans le cadre de son Programme FLEGT, ainsi que d'autres grandes organisations internationales et régionales (OI), organisations non gouvernementales (ONG) et associations du secteur privé qui oeuvrent dans ce domaine en vue de piloter et, éventuellement, d'élargir la capacité en matière de conformité à la législation/diligence raisonnée. Le modèle de formation reprendra celui qui a fait ses preuves, à savoir qu'il sera dispensé par des acteurs de la filière qui comprennent les défis, les besoins et le vocabulaire des activités commerciales et de la filière dans les pays producteurs prenant part au commerce international. Des modules de formation ont été développés et livrés en Colombie, au Guatemala et au Pérou dans le cadre des PTB 2018-2020 et 2021-2023; le reliquat des fonds annoncés en faveur de cette activité servira à élargir la formation à un pays supplémentaire en 2024-2025. Si un financement supplémentaire est annoncé, ces travaux seront étendus à d'autres pays/régions et éventuellement élargis afin d'en amplifier la portée aux aspects relevant de la légalité/diligence raisonnée associés aux projets portant sur les forêts et le changement climatique/financement.</p> <p>Coût estimatif: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024—\$EU50 000 Année 2025—\$EU50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à cinq pays cibles supplémentaires aidés par des formations pilotes dispensées au secteur privé • Assistance technique apportée aux pays cibles par des experts/organisations internationaux 	<p>AIBT/CIBT <i>CEM/CFI (L)/4 Report item 9 (IV) and (v); Annexe C</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS2</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF-6</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	<p>Conseil/ CEM, CFI</p>
<p>3. Promouvoir la production de bois de qualité dans les plantations créées par de petits exploitants et des communautés</p>	<p>Cette activité, qui s'inscrit dans le sillage des travaux démarrés dans le cadre du PTB précédent, vise à sensiblement améliorer la production de bois de qualité dans les plantations de teck et autres essences précieuses créées par les petits exploitants et les communautés en Asie-Pacifique et en Afrique de l'Ouest. Elle prévoit d'encourager les politiques et programmes destinés à assurer la mise à disposition d'un matériel de plantation de qualité supérieure; l'adoption de meilleures pratiques sylvicoles; l'accès à des financements pour promouvoir les rotations de cycle long; la création de valeur ajoutée; et l'amélioration de la légalité du bois. Ses principales activités incluent de promouvoir des dispositifs financiers favorables à la production de teck de qualité supérieure suivant des rotations de cycle long et de faciliter l'accès aux marchés volontaires du carbone. Exploiter les marchés des crédits-carbone offrira des incitations supplémentaires et contribuera à l'effort international d'atténuation du changement climatique. Il encouragera par ailleurs la coopération régionale et internationale en appui au développement de plantations par les petits exploitants suivant des pratiques durables. Le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) s'est d'ores et déjà engagé à financer cette activité au cours de la période 2024-2026.</p> <p>Coût estimatif: \$EU1,413 449</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et programmes destinés à promouvoir la production de bois de qualité supérieure dans les plantations créées par de petits exploitants mis en place dans les pays visés • Dispositifs financiers élaborés pour la production de teck de qualité supérieure et accès aux marchés volontaires du carbone. • Coopération régionale et internationale en matière de développement durable de plantations chez les petits exploitants renforcée 	<p>AIBT/CIBT: <i>Articles 1(a), (c), (d), (f), (h), (i), (j), (k), (l), (m), (r)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS1, PS2, PS4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF2, OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1, AP 3</i></p>	<p>CRF/CFI</p>

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	Sources de financement: Contributions volontaires du BMEL (Allemagne) Année 2024–\$EU664 071 Année 2025-2026–\$EU749 378			
4. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES	<p>Continuer de dispenser aux membres une assistance à l'application des dispositions découlant de l'inscription à la CITES d'essences à bois d'œuvre. En application de la décision 5(XLVI) relative au «Programme multi-bailleurs de fonds destiné à faciliter une coopération accrue entre l'OIBT et la CITES», l'OIBT a mis en œuvre à bonne fin une seconde subvention d'environ 6 200 000 \$EU (5 000 000 EUR) de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne) en 2016. L'OIBT a reçu de la part d'autres donateurs des contributions de contrepartie de plus de 3 000 000 \$EU au cours de cette période de quatre années couverte par la subvention de l'UE-CE. Bien que l'UE-CE ait décidé en 2016 d'octroyer son financement ultérieur de travaux sur les essences inscrites à la CITES directement au Secrétariat de la CITES, d'autres bailleurs de fonds de l'OIBT sont encouragés, dans le cadre de cette activité, à poursuivre leur appui aux travaux de l'OIBT se rapportant à la CITES, afin de permettre à l'OIBT de continuer à accompagner le Secrétariat de la CITES dans la mise en œuvre du Programme de la CITES sur les espèces arborées (CTPS) et à aider les pays membres à appliquer les dispositions régissant les essences inscrites à la CITES.</p> <p>Coût estimatif: \$EU200 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024–\$EU100 000 Année 2025–\$EU100 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets mis en œuvre aux fins d'améliorer l'application des inscriptions d'essences à la CITES dans un maximum de trois pays • Participation du Secrétariat de l'OIBT aux réunions sur le CTPS et autres réunions/activités pertinentes de la CITES • Nombre réduit de suspensions du commerce d'essences inscrites à la CITES 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 15;</i> <i>Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII), 5(XLVI)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS2, PS3</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF1, OMF2, OMF5, OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1, AP 2</i></p>	Conseil
5. Suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	<p>Des ateliers sur les critères et indicateurs ont été facilités dans le cadre d'une activité similaire menée au titre de PTB précédents et ces travaux se poursuivront en 2024-2025. Au moyen du reliquat des fonds d'activités antérieures du PTB, cette activité se poursuivra et élargira la portée des travaux antérieurs avec l'organisation d'un atelier sur les C&I dans un pays producteur membre. Si un financement supplémentaire est apporté, ces travaux (qui promouvront les nouveaux critères et indicateurs approuvés en 2016 et les Principes, critères et indicateurs africains révisés qui ont été approuvés en 2022 en privilégiant les nouveaux pays membres) seront élargis afin de financer deux ateliers supplémentaires sur les C&I. Le renforcement des capacités incorporera dans ces ateliers des sujets connexes tels que l'audit, la certification, les exigences en matière d'établissement de rapports internationaux, etc.</p> <p>Coût estimatif: \$EU150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024–\$EU75 000 Année 2025–\$EU75 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à deux ateliers régionaux de formation aux C&I organisés • La collaboration internationale en matière de C&I de la GDF est améliorée 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décisions 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS1</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF5, OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	Conseil/CRF

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
<p>6. Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques</p>	<p>Cette activité (dans le cadre de laquelle sont poursuivis des travaux financés au titre de PTB précédents) apportera une assistance (en liaison avec la FAO et autres partenaires) aux pays membres en vue de renforcer le recueil de leurs statistiques et d'améliorer la communication des informations.</p> <p>Au moyen du reliquat de fonds de précédents PTB, il est prévu d'organiser au début de 2024 au Mexique un atelier régional pour l'Amérique centrale. Si des financements additionnels sont mis à disposition, des ateliers seront organisés en 2024-2025 dans les deux autres régions tropicales.</p> <p>Coût estimatif: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU50 000 Année 2025-\$EU50 000</p>	<p>Jusqu'à quatre ateliers de niveau national et/ou régional menés</p>	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 28(5)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	<p>CEM</p>
<p>7. Prévention et gestion des incendies dans les forêts tropicales productrices de bois</p>	<p>Cette activité (dans le cadre de laquelle sont poursuivis des travaux financés au titre de PTB précédents) vise à examiner et à analyser les informations et connaissances techniques obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de deux projets menés à bien et à élaborer un cadre de gestion intégrée des incendies (GII), qui encourage des solutions fondées sur les écosystèmes, l'implication des parties prenantes, l'inclusion, la prévention, la préparation, la réponse et le rétablissement. Cette analyse inclut le Cadre de gouvernance des incendies de paysage, qui a été approuvé en mai 2023 lors de la 8^e Conférence internationale sur les incendies de forêt à Porto, au Portugal. En s'appuyant sur la base des résultats de cette analyse, l'activité actualisera et révisera les Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (1997) afin de fournir aux décideurs et gestionnaires à divers niveaux un socle leur permettant de développer des programmes et projets qui prennent en compte les problématiques spécifiques intervenant au niveau national, sur le plan socio-économique et se produisant dans la nature en lien avec les incendies dans les forêts tropicales naturelles et plantées. Les partenaires qui participeront à cette analyse et révision des Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales sont notamment le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC), qui accompagne divers réseaux régionaux de vigilance contre les incendies de forêt en milieu tropical.</p> <p>Coût estimatif: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU30 000 Année 2025-\$EU70 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse approfondie des informations et connaissances techniques contenues dans le cadre de gestion intégrée des incendies menée • Les Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (1997) révisées avec le concours de partenaires 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1(m); Décision 6(XXXIII)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF1, OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 2, AP 4</i></p>	<p>CRF</p>

Totaux partiels du Groupe 1	2024	2025	Total biennal
Budget essentiel	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO
Contributions volontaires recherchées	\$EU 405 000	\$EU 445 000	\$EU 850 000
Total	\$EU 405 000	\$EU 445 000	\$EU 850 000

GROUPE 2 – TRAVAUX NORMATIFS EN MATIÈRE DE LIGNES DIRECTRICES OU AUTRES TRAVAUX STRATÉGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
<p>8. Élaboration de lignes directrices de l'OIBT et mise en application chez les membres</p>	<p>(a) Mise en application des <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</i></p> <p>Cette activité facilitera la mise en application des <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</i> à travers l'ensemble des activités et initiatives de l'OIBT. Tout financement contribuera au renforcement des capacités, à la formation et à une étude exploratoire sur le rôle des femmes dans la sylviculture et la filière forêt-bois et à créer un réseau d'experts des questions sexospécifiques avec les partenaires de collaboration de l'OIBT.</p> <p>Coût estimatif: \$EU185 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU90 000 Année 2025-\$EU95 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices sur l'égalité entre les sexes pleinement appliquées dans l'ensemble des opérations de l'OIBT 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décision 2(L)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS1-6</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>Transverse</i></p>	<p>Conseil</p>
	<p>(b) Diffusion des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical</i></p> <p>Cette activité vise à faciliter la production de matériel de sensibilisation et de communication pour promouvoir la diffusion des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical (2020)</i>. Elle prévoit également la participation à des manifestations clés sur la RPF et l'organisation, en format hybride, de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités dans chacune des trois régions tropicales.</p> <p>Coût estimatif: \$EU180 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024: \$EU60 000 Année 2025: \$EU120 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des lignes directrices nouvellement adoptées dans les pays producteurs membres de l'OIBT 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décision 7(LV)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF1, OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 2, AP 3</i></p>	<p>CRF</p>

	<p>(c) Appui à des groupements féminins pour l'autonomisation des femmes et la restauration des paysages forestiers au Togo</p> <p>Cette activité est financée afin de contribuer aux <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW)</i> ainsi qu'aux <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers (RPF) en milieu tropical</i>, et de les mettre en application. Cette activité reflète la conformité de certains éléments de la décision 8(LV) et s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Axe programmatique 3 (l'AP 3) intitulé «Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients» de la Démarche programmatique mise en œuvre à titre pilote au titre de la nouvelle architecture de financement. Des fonds supplémentaires ont été mobilisés pour 2024, ce dans le but de consolider et de pérenniser les réalisations sur le terrain que le REFACOF et ses groupements de femmes au Togo ont mis en oeuvre au cours de la mise en œuvre des Phases I et II de l'activité PP-A/56-341 dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo.</p> <p>Coût estimatif: \$EU180 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024: \$EU90 000 Année 2025: \$EU90 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en pratique de deux séries de Lignes directrices de l'OIBT (GEEW et RPF) 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décision 2(L)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS2, PS-4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF1, OMF2</i></p> <p>AP: <i>AP 3</i></p>	<p>CRF</p>
--	--	---	--	------------

Totaux partiels du Groupe 2	2024	2025	Total biennal
Budget essentiel	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO
Contributions volontaires recherchées	\$EU 240 000	\$EU 305 000	\$EU 545 000
Total	\$EU 240 000	\$EU 305 000	\$EU 545 000

GROUPE 3 – TRAVAUX/RÉUNIONS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INITIATIVES

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
<p>9. Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de productrices de bois</p>	<p>En accord avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui a été adopté lors de la 15^e CdP à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en décembre 2022, cette activité va promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois à travers les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'implication du Secrétariat de l'OIBT dans des partenariats pour les Cibles 2 & 3 et la Coalition de haute ambition (HAC) pour la nature et les peuples en appui à la réalisation des Objectifs et Cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Soutenir la participation de membres de l'équipe de l'OIBT en charge des projets sur la biodiversité à la 16^e CdP à la CDB en 2024, avec l'organisation d'une manifestation parallèle conjointe avec la CDB ayant pour but de partager les expériences et éclairages de l'OIBT lors de réunions internationales connexes. Accompagner la mise en œuvre du programme de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration pour les années 2024-2025. Cet appui porte également sur l'organisation de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités et la diffusion de leurs résultats lors de manifestations internationales sur la biodiversité. <p>Coût estimatif: \$EU200 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU100 000 Année 2025-\$EU100 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participation du Secrétariat de l'OIBT aux Cibles 2 & 3 du Partenariat pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Participation d'experts de l'OIBT à la 16^e CdP à la CBD et à une manifestation parallèle commune OIBT-CDB Trois ateliers régionaux organisés en collaboration avec la CDB 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1(m), (r); Décision 6(XLIV)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS3</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF3, OMF4</i></p> <p>AP: <i>AP 2, AP 3</i></p>	<p>Conseil/ CRF</p>
<p>10. Coopération et concertation avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et autres entités</p>	<p>Favoriser et intégrer le rôle des forêts productrices et du commerce connexe au sein des principaux processus mondiaux (FNUF, PCF, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), CDB, ONU-Environnement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), etc.) dans le but de réaliser les ODD et les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ce par la gestion durable des forêts et des chaînes d'approvisionnement légales et durables.</p> <p>Coût estimatif: \$EU150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU75 000 Année 2025-\$EU75 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participation de l'OIBT au FNUF-19 en 2024 et au FNUF-20 en 2025; et à un maximum de quatre réunions du PCF en 2024 et 2025 Contributions à un maximum de trois initiatives communes du PCF en 2024 et 2025 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 15; Décision 7(XXX)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS6</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>Transverse</i></p>	<p>Conseil</p>

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
11.Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (GDF)	<p>Ces travaux ont été facilités par des activités similaires de PTB précédents et se poursuivront en 2024-2025. Le reliquat des fonds d'activités précédentes enrichi de tout nouveau financement annoncé servira à poursuivre et à élargir les travaux menés à ce jour.</p> <p>Les fonds seront utilisés pour permettre au Secrétariat de participer à des réunions/discussions/initiatives internationales ayant trait aux C&I, dont le Groupe de travail du PCF sur la simplification des rapports sur les forêts afin de tirer parti des synergies entre l'OIBT et la FAO en matière de communication d'informations sur les forêts (<i>Évaluation des ressources forestières mondiales</i>, FRA), Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières inclus) ainsi qu'à des réunions et autres processus relatifs aux C&I.</p> <p>Coût estimatif: \$EU50 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU25 000 Année 2025-\$EU25 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence aux réunions pertinentes • Collaboration avec le rapport FRA de la FAO renforcée 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décisions 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS1</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF5, OMF6</i></p> <p>AP: <i>Transverse</i></p>	Conseil/CRF

Totaux partiels du Groupe 3	2024	2025	Total biennal
Budget essentiel	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO
Contributions volontaires recherchées	\$EU 200 000	\$EU 200 000	\$EU 400 000
Total	\$EU 200 000	\$EU 200 000	\$EU 400 000

GROUPE 4 – TRAVAUX DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
12. Stratégie de communication de l'OIBT	<p>Mettre en œuvre divers éléments de la stratégie de communication de l'OIBT présentés au Conseil à sa 57^e session.</p> <p>Coût estimatif: \$EU 340 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024–\$EU170 000 Année 2025–\$EU170 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions visant à renforcer la notoriété et le travail de sensibilisation de l'OIBT, à rehausser son rôle au sein du dialogue sur les forêts et à fournir un leadership éclairé essentiel concernant les politiques et pratiques du développement durable à travers la GDF 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>Stratégie transversale 2</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>Transverse</i></p>	Conseil
13. <i>Actualités des Forêts Tropicales</i> (TFU)	<p>Travaux réguliers.</p> <p>Coût estimatif: \$EU390,000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024–\$EU195,000 Année 2025–\$EU195,000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quatre numéros de TFU publiés par an et diffusés dans les trois langues de travail de l'OIBT 	<p>AIBT/CIBT: <i>AIBT, 2006, Articles 27, 28</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>Stratégie transversale 2</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>Transverse</i></p>	Conseil

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
<p>14.Relations publiques, sensibilisation et vulgarisation</p>	<p>Travaux réguliers. Continuer de faire en sorte que l'OIBT touche un public aussi large que possible par des:</p> <p>(a) Activités de communication: mettre en œuvre des activités régulières de communication et de sensibilisation, y compris, entre autres, par la gestion du site web de l'OIBT (par ex., mise en ligne de contenus et améliorations de sa fonctionnalité et apparence); publication et diffusion des rapports et ouvrages de l'OIBT (par ex., rapports annuels, rapports de projets et d'activités, bulletins d'information, articles de TFU, actualités et manifestations); production et diffusion de matériel de relations publiques (par ex., brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches, vidéos et photographies) servant à faire connaître les travaux de l'Organisation; et autres initiatives ciblées en collaboration avec d'autres partenaires, lorsque de besoin.</p> <p>Coût estimatif: \$EU450 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024-\$EU225 000 Année 2025-\$EU225 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication régulière de contenus se rapportant aux travaux de l'Organisation sur le site web et les réseaux sociaux • Jusqu'à deux nouveaux ouvrages des séries Politique forestière/Technique publiés et diffusés • Jusqu'à huit numéros de TFU largement diffusés • Jusqu'à dix numéros du bulletin <i>Tropical Forest News</i> largement diffusés • Nouveaux vidéos, affiches, et dépliants publiés • Deux rapports annuels publiés dans les trois langues • Base de données photo enrichie 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>Stratégie transversale 2</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>Transverse</i></p>	<p>Conseil</p>
	<p>(b) Activités de sensibilisation (stands et/ou manifestations parallèles lors de rencontres internationales pertinentes): il s'agit d'exposer les travaux de l'OIBT lors de manifestations internationales pertinentes au cours de la période biennale [par ex., Congrès mondial de l'Union internationale des organismes de recherche forestière (IUFRO); CdP à la CDB, la CITES et la CCNUCC; sessions du FNUF; du Comité des forêts de la FAO (COFO)], et autres rencontres qui ne sont pas couvertes au titre d'autres activités du PTB.</p> <p>Coût estimatif: \$EU180 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024-\$EU90 000 Année 2025-\$EU90 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des travaux de l'OIBT au cours de cinq rencontres internationales au maximum 	<p><i>Idem ci-dessus</i></p>	<p>Conseil</p>

	<p>(c) Traduction en japonais du site web de l'OIBT et de matériel de relations publiques pertinent.</p> <p>Coût estimatif: \$EU50 000</p> <p>Sources de financement pressenties: Contributions volontaires</p> <p>Année 2024-\$EU25 000</p> <p>Année 2025-\$EU25 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Couverture extensive en japonais des travaux de l'Organisation sur le site web de l'OIBT 	<p><i>Idem ci-dessus</i></p>	<p>Conseil</p>
--	---	--	------------------------------	----------------

Totaux partiels du Groupe 4	2024	2025	Total biennal
Budget essentiel	\$EU 510 000	\$EU 510 000	\$EU 1,020 000
Contributions volontaires recherchées	\$EU 195 000	\$EU 195 000	\$EU 390 000
Total	\$EU 705 000	\$EU 705 000	\$EU 1,410 000

GROUPE 5 – TRAVAUX ANALYTIQUES ET STATISTIQUES ET AUTRES TRAVAUX RÉGULIERS

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
15. Participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)	<p>Travaux réguliers. Encourager l'appui à la participation des membres du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil.</p> <p>Coût estimatif: \$EU80 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU40 000 Année 2025-\$EU40 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins quatre représentants du TAG et du GCSC subventionnés pour participer aux sessions du Conseil de 2024 et 2025 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décisions 9(XXVIII), 2(XXXII)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: PS6</p> <p>PSNUF: OMF6</p> <p>AP: S. O.</p>	Conseil
16. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché	<p>Travaux réguliers. Les thèmes des Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché seront déterminés lors des sessions du Conseil précédant immédiatement ces Discussions.</p> <p>Coût estimatif: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024-\$EU50 000 Année 2025-\$EU50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché organisées en 2024 et 2025 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 1(e), (h)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: PS4</p> <p>PSNUF:OMF6</p> <p>AP: S. O.</p>	Comités conjoints
17. Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets	<p>Travaux réguliers. Convoquer les réunions du Panel d'experts.</p> <p>Coût estimatif: \$EU220 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024-\$EU110 000 Année 2025-\$EU110 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Panel d'experts organisées en 2024 et 2025 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 26; Décisions 6(IX), 2(X), 7(XXI), 7(XXII)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: PS1-PS6</p> <p>PSNUF: OMF1-OMF6</p> <p>AP: Transverse</p>	Conseil et Comités

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
18. Programme de bourses de l'OIBT	<p>Travaux réguliers. L'objectif du Programme de bourses de l'OIBT est de développer les ressources humaines et d'enrichir les savoir-faire professionnels dans les pays membres en matière de foresterie tropicale et dans les disciplines connexes, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, une exploitation et une valorisation efficaces du bois tropical et une meilleure information économique sur le commerce international de bois tropicaux.</p> <p>Coût estimatif: \$EU400 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2024-\$EU200 000 Année 2025-\$EU200 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution de 30 à 40 bourses en 2024 et 2025 • Maintien du Réseau des boursiers de l'OIBT 	<p>AIBT/CIBT: <i>Décision 4(XXVII)</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS6</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>Transverse</i></p>	Conseil
19. Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS)	<p>Travaux réguliers.</p> <p>Coût estimatif: \$EU500 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024-\$EU250 000 Année 2025-\$EU250 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quarante-six numéros du <i>Rapport sur le marché des bois tropicaux</i> (TTMR) publiés en 2024 et 2025 (23 numéros par année) 	<p>AIBT/CIBT: <i>Articles 27, 28</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS2, PS4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF2, OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1, AP 4</i></p>	CEM
20. Renforcement des travaux statistiques et base de données statistiques	<p>Travaux réguliers. Le Secrétariat mènera des activités destinées à améliorer la base de données statistiques, à assurer l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à maintenir sa participation au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières et au Questionnaire commun sur le secteur forestier.</p> <p>Coût estimatif: \$EU40 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024-\$EU20 000 Année 2025-\$EU20 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à deux réunions du Groupe de travail intersecrétariats • Actualiser et affiner le Questionnaire commun sur le secteur forestier (JFSQ) 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 27</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	CEM

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
21.Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois	<p>Travaux réguliers. Préparation en 2024 des éléments préliminaires nécessaires à l'édition 2023-2024 de la <i>Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois</i> et publication en 2025 de la <i>Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2023-2024</i>.</p> <p>Coût estimatif: \$EU120 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2024-\$EU60 000 Année 2025-\$EU60 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments préliminaires de la Revue biennale 2023-2024 examinés lors de la soixantième session du Conseil en 2024 • Revue biennale et évaluation 2023-2024 publiée en 2025 	<p>AIBT/CIBT: <i>Article 28</i></p> <p>PAS DE L'OIBT: <i>PS4</i></p> <p>PSNUF: <i>OMF6</i></p> <p>AP: <i>AP 1</i></p>	Conseil

Totaux partiels du Groupe 5	2024	2025	Total biennal
Budget essentiel	\$EU 490 000	\$EU 490 000	\$EU 980 000
Contributions volontaires recherchées	\$EU 240 000	\$EU 240 000	\$EU 480 000
Total	\$EU 730 000	\$EU 730 000	\$EU 1,460 000

2^E PARTIE – ACTIVITÉS D’ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (SANS EXIGENCES FINANCIÈRES)

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
22. Examiner le déroulement de l'exécution du Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2024-2025. [AIBT de 2006, article 24] [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV) du CIBT]	Travaux de sessions ordinaires.	• Déroulement examiné lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025	Conseil
23. Examiner le projet de Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2026-2027. [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV) du CIBT]	Travaux de sessions ordinaires.	• Projet de Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2026-2027 examiné lors de la soixante et unième session du Conseil en 2025	Conseil
24. Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés à un financement à partir du Compte subsidiaire B du Fonds pour la Partenariat de Bali. [AIBT de 2006, article 21] [Décision 4(XXX) du CIBT]	Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant- projets et projets à un financement par le Compte subsidiaire B.	• Décisions prises lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025	Conseil
25. Allouer des fonds qui, dans le Fonds pour le partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. [AIBT de 2006, article 21] [Décision 4(XXX) du CIBT]	Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail constitué aux termes de la décision 4(XXX) du CIBT dispense ses avis au Conseil sur l'attribution des fonds non préaffectés.	• Fonds alloués lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025	Conseil
26. Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en tenant compte des recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés qui sont en cours ou achevés. [AIBT de 2006, articles 20, 21, 25]	Travaux de sessions ordinaires.	• Décisions prises lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025	Conseil
27. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation de la Démarche programmatique et des quatre Axes programmatiques durant leur phase pilote de mise en œuvre. [Décision 8(LV) du CIBT]	Le Secrétariat rendra compte au Conseil du déroulement de la phase pilote.	• Rapport d'examen examiné lors de la soixantième session du Conseil en 2024	Conseil
28. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du Compte subsidiaire des Programmes thématiques. [AIBT de 2006, article 20(6)] [Décisions 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]	Travaux de sessions ordinaires.	• Avancées (le cas échéant) examinées lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025	Conseil

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
29. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). [Décisions 3(XXII), 5(XXVI) du CIBT]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des quarantième et quarante et unième réunions du GCNO examinés lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025 	Conseil
30. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Comités présentés lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025 	Conseil
31. Approuver la sélection des projets pour évaluation a posteriori en respectant les procédures évoquées à la décision 3(XXVIII) du CIBT. [ITTC Décision 3(XXVIII)]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Projets sélectionnés pour évaluation a posteriori approuvés lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025 	Conseil
32. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. [AIBT de 2006, article 26]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion examinée lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025 	Conseil
33. Examiner les rapports des évaluations à mi-parcours et évaluations a posteriori des projets en cours et achevés. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports examinés lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025 	Séance commune des Comités
34. Examiner les états financiers audités en externe des exercices 2023 et 2024, et recommander leur approbation au Conseil. [AIBT de 2006, article 23]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants transmis aux membres et résumés publiés dans les Rapports annuels de l'OIBT en 2024 et 2025 	CFA
35. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif de l'organisation pour les exercices 2024 et 2025. [AIBT de 2006, article 19(4)]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Les budgets proposés pour la période biennale 2024-2025 seront inclus dans le rapport de la trente-neuvième session du CFA qui sera présenté lors de la cinquante-neuvième session du Conseil en 2023 	CFA
36. Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer leur gestion prudente et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. [AIBT de 2006, article 19(5)]	Travaux de sessions ordinaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants pour les exercices 2023 et 2024 lors des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil en 2024 et 2025 • Réunions et rapports de la Commission de contrôle des placements et rapports afférents selon que de besoin 	CFA

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>37. Examiner les implications budgétaires du Programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. [AIBT de 2006, article 24(3)]</p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur le Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2024-2025 présentée lors de la cinquante-neuvième session du Conseil en 2023 	<p>CFA</p>

**CAHIER DES CHARGES DES ACTIVITÉS
INSCRITES AUX GROUPES 1 À 5
DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OIBT
POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2024-2025**

Activité n° 1

**MISE EN PLACE DE CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS FORESTIERS
DE SOURCE LÉGALE ET DURABLE****I. Contexte**

Cette activité impliquera une collaboration étroite avec les pays donateurs cherchant à garantir la légalité des importations de bois tropicaux. L'activité s'appuiera sur les travaux antérieurs de l'OIBT et de ses partenaires pour promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) et établir des chaînes d'approvisionnement durables, notamment grâce à des systèmes innovants de suivi du bois.

II. Description

Cette activité aidera des exportateurs clés à répondre aux demandes qui se font jour au sein des consommateurs de mettre en place des chaînes d'approvisionnement vertes. En 2024-2025, les travaux se poursuivront sur la mise en œuvre du programme sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) pour les bois et produits forestiers tropicaux. Les activités consisteront à créer la plateforme LSSC-GGSC; consolider et améliorer la plateforme de l'Indice mondial du bois (GTI) pour fournir des services multidimensionnels (Phases II et III); mettre en place et tester une plateforme de simulation pour la traçabilité transfrontière du bois reposant sur la technologie des chaînes de blocs (Phases II et III); développer davantage le site web du Portail du commerce du bois (*Timber Trade Portal*, TTP) ainsi que d'autres événements et activités.

L'OIBT recrutera une équipe expérimentée pour mettre en œuvre cette activité.

III. Produits attendus

L'activité permettra aux concessionnaires opérant en forêt tropicale d'améliorer leur capacité en matière de GDF et/ou de chaînes d'approvisionnement durables, ce en collaboration avec les principaux importateurs du secteur privé dans les principaux pays consommateurs. Le commerce du bois durable/légalement vérifié en sera ainsi intensifié. L'activité facilitera la mise en place de la Plateforme des LSSC GGSC, y compris l'amélioration de la Plateforme de l'Indice mondial du bois (GTI) pour fournir des services multidimensionnels (Phases II et III) ainsi que la création d'une plateforme de simulation pour la traçabilité transfrontière du bois reposant sur la technologie des chaînes de blocs (Phases II et III), et la poursuite du développement du site web du Portail du commerce du bois (TTP), ainsi que d'autres événements et activités. En utilisant les fonds restants du BWP pour 2021 2022 prolongés jusqu'en 2023, les travaux suivants se poursuivront en 2024 et 2025, y compris la construction de la plate-forme LSSC-GGSC, l'amélioration de la Plate-forme de l'Indice mondial du bois (GTI) pour fournir un service multidimensionnel et la mise en place d'une plateforme de simulation de traçabilité transfrontière du bois basée sur la technologie des chaînes de blocs, et le développement ultérieur du site web du TTP, ainsi que d'autres événements et activités.

IV. Pays visés

L'activité sera pertinente pour l'ensemble des pays membres de l'OIBT.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Plateforme des LSSC-GGSC	\$EU 100 000
	Site web du Portail du commerce du bois (TTP)	\$EU 100 000
	Plateforme de l'Indice mondial du bois (GTI) (Phases II&III)	\$EU 2,281 000
	Étude sur les chaînes de blocs (Phases II&III)	<u>\$EU 653 000</u>
	Total:	\$EU 3,134 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Augmentation de la superficie forestière gérée de manière durable et exploitée légalement;
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'efficacité de l'application des lois forestières;
- Amélioration de la cohérence et de la compatibilité entre les systèmes pour mener la vérification de la source légale et durable des bois tropicaux; et
- Réduction de l'exploitation forestière illégale.

Indicateur(s) du PAS

- Volume d'exportation de bois tropicaux reconnus comme provenant de forêts gérées suivant des pratiques durables; et
- Augmentation du commerce de bois d'exploitation légale vérifiée.

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX TRAVAUX DE L'OIBT: FORMATION PAR LA FILIÈRE À LA CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION /DILIGENCE RAISONNÉE

I. Contexte

Au cours de la décennie passée, les grands marchés consommateurs ont mis en place de nouvelles dispositions et mesures commerciales visant à restreindre la mise sur le marché de produits bois prélevés et commercialisés dans l'illégalité, les plus notables étant la Loi Lacey aux États-Unis en 2008 et le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) en 2013. L'adoption récente, en 2023, du Règlement sur la déforestation de l'Union européenne (RDUE) est venue ajouter une strate supplémentaire de complexité. En conséquence, la filière, tant les entreprises que les petits fournisseurs, a dû adapter substantiellement ses pratiques afin de fournir des bois de source légale et durable. Ce faisant, il est apparu qu'il existait un fossé important dans la manière dont les acheteurs et les négociants au fil de la chaîne d'approvisionnement géraient leurs pratiques afin de faire preuve de diligence raisonnée. Certains des problèmes rencontrés ont été régulièrement discutés dans le cadre du Comité CEM- CFI sachant que les fournisseurs tropicaux peinent à comprendre les nouvelles exigences commerciales des pays consommateurs, et à les satisfaire.

Plusieurs organisations ont élaboré des programmes de formation et matériels connexes en partenariat avec les associations de la filière. Par exemple, le Forum mondial du bois – un groupe à but non lucratif de la filière basé au Royaume-Uni (R.-U.) qui organise des réunions avec les associations de la filière bois et leurs acteurs en vue de s'attaquer aux défis du commerce responsable – et le programme FLEGT (lois forestières, gouvernance et échanges commerciaux) de la FAO ont réuni des groupes tels que l'Association internationale des produits bois (États-Unis), la Fédération européenne du négoce de bois (ETTF) et la Fédération du commerce du bois (R.-U.), ainsi que d'autres en vue d'évaluer les besoins en formation et assistance technique dans les pays fournisseurs. Ces programmes et formations, développés avec la collaboration d'experts, ont été pilotés et lancés dans des pays producteurs en Amérique latine (Colombie, Guatemala et Pérou) avec l'assistance de l'OIBT dans le cadre des PTB 2018-2020 et 2021-2023.

Ces travaux en cours vont dans le sens des objectifs du Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT qui consistent à forger des alliances avec le secteur privé, à renforcer les travaux de l'OIBT avec un partenaire majeur du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) (la FAO), et à remplir l'engagement du Comité CEM-CFI de valoriser les travaux avec le secteur privé par une action concrète.

II. Description

L'OIBT travaillera avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) ainsi que d'autres grandes organisations internationales, organisations non gouvernementales et associations du secteur privé compétentes oeuvrant dans ce domaine, en vue de piloter et, éventuellement, d'amplifier la capacité en matière de conformité à la législation/diligence raisonnée. Le modèle de formation reprendra celui qui a fait ses preuves, c'est-à-dire qu'il sera dispensé par des acteurs de la filière en partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales respectées qui comprennent les défis et besoins, ainsi que la terminologie des entreprises et de la filière, dans les pays producteurs qui sont présents dans le commerce international. Le reliquat des fonds de l'activité connexe du PTB précèdent servira à organiser un (1) atelier additionnel en 2024-2025. Si une enveloppe supplémentaire est annoncée au titre du présent PTB, ces travaux seront élargis à un maximum de quatre pays additionnels dans d'autres régions tropicales.

III. Produits attendus:

Jusqu'à cinq programmes de formation mis en œuvre à titre pilote.

IV. Pays visés

Pays producteurs d'Asie et d'Afrique membres de l'OIBT (qui seront sélectionnés par le Secrétariat de l'OIBT en consultation avec les partenaires).

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Année 2024	\$EU 50 000
	Année 2025	\$EU 50 000
	Total:	\$EU100 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Capacité accrue du secteur privé à commercialiser des produits forestiers issus de forêts gérées dans le respect de la légalité et suivant des pratiques durables.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre d'entités du secteur privé qui incorporent la formation dans leurs pratiques

Activité n° 3

PROMOUVOIR LA PRODUCTION DE BOIS DE QUALITÉ DANS LES PLANTATIONS CRÉÉES PAR DE PETITS EXPLOITANTS ET DES COMMUNAUTÉS**I. Contexte**

Sous l'effet des initiatives grandissantes qui sont prises en matière de restauration de paysages forestiers, les plantations lignicoles des petits exploitants en région tropicale offrent le potentiel de créer des chaînes d'approvisionnement en bois de qualité durables. Ces plantations fournissent également des services écosystémiques précieux tels que la captation du carbone et la conservation des sols, au profit des communautés locales. Le développement chez les petits exploitants de régimes agroforestiers incorporant du teck et d'autres essences indigènes de valeur présente un énorme potentiel pour l'approvisionnement en bois des industries locales du bois. Les plantations de teck, par exemple, ont été largement implantées dans 70 pays tropicaux sur une superficie estimée à 6,89 millions d'hectares, dont près de 80% en Asie, suivi de 10% en Afrique et 6% en Amérique latine. Les régimes en place chez de petits exploitants représentent environ un cinquième de la plantation mondiale de teck et constituent une source importante de matières premières pour les industries nationales et internationales du teck. Cependant, en raison de la mauvaise qualité du matériel de plantation, de pratiques sylvicoles lacunaires, du financement limité pour la production de bois de qualité et de la faiblesse des chaînes de commercialisation et de valeur, leur productivité reste généralement faible.

L'activité s'appuie sur les résultats du projet BMEL-OIBT «Renforcement de la conservation et de la gestion durable des forêts de teck et des chaînes d'approvisionnement en bois de source légale et durable dans la sous-région du grand Mékong» (PP-A/54-331) mis en œuvre dans le cadre du PTB 2021-2022. Ce projet a accompagné les politiques et stratégies des pays participants promouvant la gestion durable des ressources de teck et les efforts de plantation sur les terres publiques et privées, le développement de la chaîne de valeur, le développement économique basé sur la forêt, la certification et la légalité des bois produits de manière durable, y compris par les petits exploitants.

Compte tenu du récent développement du commerce des bois tropicaux et des produits dérivés dans les pays membres producteurs de l'OIBT, ainsi que des défis persistants tels que la déforestation, le commerce illégal, la raréfaction des essences à bois de haute qualité et la nécessité d'améliorer la compétitivité des produits, l'OIBT reste déterminée à faciliter la promotion d'une plateforme commune à travers des forums internationaux en vue de relever les défis consistant à garantir que ses pays membres bénéficient du teck et autres produits de valeur provenant de sources légales et durables, pour améliorer ainsi les moyens de subsistance des communautés et le développement économique local.

II. Description

Cette activité vise à améliorer considérablement la production de bois de qualité provenant de plantations de teck et autres essences précieuses établies par de petits exploitants et des communautés locales en Asie-Pacifique et en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de promouvoir des politiques et des programmes visant à garantir l'offre en matériel de plantation de haute qualité, l'adoption de meilleures pratiques sylvicoles, l'accès au financement pour promouvoir des rotations plus longues, de la valeur ajoutée et une légalité accrue du bois. Ses principales activités comprennent la promotion de programmes financiers qui soutiennent la production de teck de haute qualité avec des rotations plus longues et la facilitation de l'accès aux marchés volontaires du carbone. L'exploitation des marchés de crédits carbone offrira des incitations supplémentaires et contribuera à l'effort mondial d'atténuation du changement climatique. Il encouragera également la coopération régionale et internationale pour soutenir le développement durable des petites plantations.

Les principales actions permettant d'atteindre les objectifs de cette activité sont les suivantes:

1. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement:

- Conserver les ressources génétiques du teck et autres essences sélectionnées;
- Accompagner les petits exploitants et communautés en vue d'améliorer leurs pratiques de gestion de ces essences par des formations sur le terrain; et
- Promouvoir la mise en conformité aux normes de légalité du bois dans les petites plantations/communautés.

2. Dispositifs financiers:

- Mener une étude de faisabilité sur des dispositifs de contrats directs/de planteurs sous-contrat auprès des entreprises donneuses d'ordre afin de garantir des prix équitables pour les produits des petits planteurs;
- Mener des recherches sur les dispositifs de microcrédit pour résoudre le problème de l'accès limité au crédit auquel se heurtent les petits planteurs;
- Explorer des stratégies destinées à créer des associations efficaces de sylviculteurs, en réduisant les coûts de transaction et en améliorant l'accès au microcrédit; et
- Évaluer les opportunités d'accroître les revenus qu'offrent les marchés volontaires du carbone à travers des cycles de rotation plus longs, assurant ainsi la sécurité financière des exploitants agricoles.

3. Collaboration régionale et internationale:

- Élaborer et diffuser du matériel de sensibilisation et de formation en lien avec la conservation et la gestion durable des essences ciblées.
- Accompagner et faciliter le réseautage sur le teck au sein des pays membres de l'OIBT dans le cadre de webinaires trimestriels.

Le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) s'est engagé à mettre en œuvre cette activité, comme détaillé dans le descriptif de projet «Promouvoir la production de bois de qualité chez les petits exploitants et les plantations communautaires de teck et autres espèces de bois de valeur sous les tropiques (PP-A/54-331A)». Tout au long de la mise en œuvre de cette activité, dans un souci de favoriser la collaboration, les parties prenantes concernées, notamment les organisations de la société civile, le secteur du commerce et de l'industrie, l'IUFRO et le réseau TEAKNET, seront invitées à s'impliquer activement.

III. Produits attendus

- Les chaînes d'approvisionnement du teck et autres essences précieuses provenant de plantations de petits exploitants et communautés ainsi que leurs régimes de gestion ont été renforcés et permettent de se fournir aisément en matériel de plantation de qualité supérieure, et de meilleures pratiques ont été mises en œuvre en matière de sylviculture, de transformation du bois et de légalité du bois;
- Les dispositifs de financement d'une production de bois de teck et autres essences de qualité supérieure provenant de plantations de petits exploitants et communautés ont été analysés et des améliorations ont été suggérées pour accroître les retombées économiques; et
- La collaboration régionale et internationale, le partage d'informations et la gestion des connaissances, le réseautage, l'élaboration de politiques et la sensibilisation aux plantations de teck et autres essences gérées en mode durable par les petits exploitants ont été renforcés.

IV. Pays visés

 Pays membres de l'OIBT (Cambodge, Inde, Indonésie, Thaïlande, Togo et Viet Nam)

V. Durée et échéance

 36 mois

VI. Budget	Année 2024	\$EU664 071
	Année 2025-2026	<u>\$EU749 378</u>
	Total:	\$EU1,413 449

Priorité(s) stratégique(s)

- PS 1 (Gouvernance et investissement)
- PS 2 (Économie et commerce des bois tropicaux)
- PS 3 (Résilience, restauration et conservation)

Cible(s) du PAS

- Cible 3, Cible 4, Cible 6, Cible 7, Cible 9, Cible 10, Cible 14

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

I. Contexte et description

Au cours des vingt dernières années, l'OIBT et la CITES ont en collaboration mis au point de robustes activités destinées à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions d'essences à bois d'œuvre aux listes de la CITES. Cette collaboration a abouti à un vaste programme de développement des capacités, proposé pour la première fois dans le PTB 2006-2007, qui avait permis de préparer une proposition de subvention destinée à mobiliser des financements pour le programme de renforcement des capacités de nature collaborative entre l'OIBT et la CITES. Cette proposition avait été soumise à l'Union européenne par le biais de la Commission européenne, laquelle avait fourni 3 millions d'euros pour une première phase qui s'est déroulée de 2007 à 2011. Ce financement de grande ampleur émanant de l'UE-CE avait été prorogé pour la période de 2012 à 2016, moyennant une subvention supplémentaire de 5 millions d'euros accordée à l'OIBT, qui devait être assortie d'une contrepartie de 2,5 millions d'euros à lever auprès d'autres bailleurs de fonds. Cette activité a donc été poursuivie dans le cadre des PTB de l'OIBT se rapportant aux périodes 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2017, essentiellement grâce à un financement de l'UE, mais aussi aux enveloppes additionnelles d'un montant de plus de 3 millions \$EU qu'ont apporté les États-Unis d'Amérique, la Suisse, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le secteur privé ainsi que le Fonds pour le Partenariat de Bali de l'OIBT. L'OIBT a assuré la gestion de ces travaux jusqu'à la fin de 2016 avec l'assistance de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES, et les conseils du comité consultatif du programme.

Dans le cadre de la seconde phase du Programme OIBT-CITES déployée de 2012 à 2016, la mise en œuvre de plus de 40 activités a ainsi été menée à bonne fin. Les activités spécifiques aux pays qui ont été menées à leur conclusion au Brésil, au Cameroun, en Chine, au Congo, au Guatemala, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie en République démocratique du Congo (RDC) et au Pérou étaient axées sur les essences africaines *Pericopsis elata* (afromosia) et *Prunus africana* (prunier d'Afrique), ainsi que plusieurs essences *Dalbergia* (bois de rose) et *Diospyros* (ébène) de Madagascar; les essences asiatiques *Aquilaria/Gyrinops* spp. (bois d'agar) et *Gonystylus* spp. (ramin); et les essences d'Amérique latine *Cedrela odorata*, *Swietenia macrophylla*, *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii*. Huit activités ont été financées et achevées au titre du Programme thématique relatif à la transparence du commerce et des marchés (TMT), en accord avec une disposition de la subvention de l'UE-CE requérant que 20 pour cent des fonds de l'UE soient destinés à des activités dont les objectifs relèvent à la fois des Programmes TMT et CITES.

En 2016, l'UE et la CE ont décidé de fournir un financement supplémentaire pour les travaux sur les espèces d'arbres inscrites à la CITES directement au Secrétariat CITES par le biais du nouveau Programme de la CITES sur les espèces arborées (CTPS). Le CTPS a achevé ses activités en 2022, année où plus de 200 essences tropicales supplémentaires ont aussi été ajoutées à l'annexe II de la CITES. Compte tenu du fait que les pays nécessitent toujours un accompagnement pour améliorer l'application des dispositions corrélées aux inscriptions, existantes et nouvelles, d'essences forestières CITES, et sachant que la CE-UE a indiqué qu'aucune autre subvention de grande échelle ne serait accordée pour de tels travaux, il est impératif que les autres donateurs de l'OIBT continuent de reconnaître les avantages comparatifs de l'OIBT dans ce domaine en soutenant en 2024-2025 les travaux de l'OIBT liés à la CITES à travers cette activité du PTB en cours. Au moyen de fonds fournis dans le cadre des précédents PTB, l'OIBT vient de réaliser en 2023 une étude sur l'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) se rapportant à l'acajou en Équateur et met actuellement en œuvre des projets visant à opérationnaliser la traçabilité génétique de *Pericopsis elata* et de *Prunus africana* au Cameroun et à appliquer une méthodologie de contrôle/traçabilité des stocks de bois de rose à Madagascar. Un autre projet, au Pérou, visant à améliorer la traçabilité génétique du cumaru (l'une des essences nouvellement inscrites à la CITES en 2022) sera également mis en œuvre en 2024-2025 en mobilisant le reliquat de fonds de PTB précédents. Des négociations sont actuellement en cours avec le Secrétariat de la CITES concernant une future collaboration sur des activités d'intérêt mutuel. Le nouveau financement prévu pour cette activité dans le cadre de ce PTB permettra à l'OIBT d'aider d'autres pays membres à mettre en œuvre les dispositions de la CITES relatives aux essences à bois tropicales qui y sont inscrites, ainsi que de faciliter la collaboration en cours avec le Secrétariat de la CITES.

II. Produits attendus

Au cours de la période biennale, et selon le cas/la nécessité en concertation avec le Secrétariat de la CITES, cette activité facilitera:

- l'assistance dans la mise en œuvre des dispositions de la CITES s'appliquant aux essences tropicales qui y sont inscrites (par ex., inventaires, ACNP, traçabilité);

- la collaboration avec le Secrétariat de la CITES;
- l'assistance dans la préparation de propositions d'inscription à la CITES de nouvelles essences; et
- la présence et la participation de l'OIBT aux diverses réunions et rencontres pertinentes de la CITES.

III. Pays visés Pays membres de l'OIBT

IV. Durée et échéance 24 mois

V. Budget	Travaux dans les pays producteurs et avec le CTPS	\$EU160 000
	Assistance aux propositions d'inscriptions à la CITES	\$EU20 000
	Présence aux réunions pertinentes	<u>\$EU20 000</u>
	Total:	\$EU200 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Compétitivité accrue et meilleur accès aux marchés pour les bois tropicaux; et
- Commerce et exploitation des essences tropicales à bois et non ligneuses conformes aux dispositions régissant leur conservation.

Indicateur(s) du PAS

- Valeur des exportations de produits forestiers tropicaux;
- Volume de bois tropicaux exportés reconnus comme provenant de forêts en gestion durable; et
- Nombre d'essences à bois marchandes et de produits non ligneux issus des forêts tropicales inscrites à l'annexe I à la CITES.

EFFECTUER LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

I. Contexte

Dans le cadre des décisions 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV) du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), l'OIBT a collaboré de manière extensive avec d'autres processus relatifs aux critères et indicateurs (C&I) (par exemple le Processus de Montréal, le Processus paneuropéen, l'*Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA) de la FAO, etc.) afin de mieux faire comprendre le rôle des C&I dans la contribution à la gestion durable des forêts et l'utilisation de cet outil important pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports (SER) en matière de forêts. Cette activité permettra de poursuivre la collaboration en cours avec d'autres processus connexes de communication d'informations forestières.

La version définitive de l'ensemble révisé/adapté des C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts adaptée au contexte africain a été publiée sur le site web de l'OIBT pour recueillir les observations des membres de l'OIBT, et à la date limite du 1^{er} novembre 2022, aucune n'avait été reçue. Le Secrétariat de l'OIBT procède actuellement à la traduction (anglais/français, les deux langues de travail de l'OIBT utilisées par les pays membres de l'OIBT en Afrique) et finalise les travaux éditoriaux, la mise en page, la conception et la publication.

II. Description

Cette activité permettra d'organiser des ateliers supplémentaires en 2024-2025 destinés à diffuser l'ensemble révisé de C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts adaptés au contexte africain, qui a été approuvé en 2022, en privilégiant les pays membres de l'OIBT en Afrique. Elle permettra d'organiser deux ateliers régionaux en Afrique (un pour les pays anglophones et un pour les pays francophones) destinés à promouvoir les C&I de l'OIBT susmentionnés pour une gestion durable des forêts qui ont été adaptés au contexte africain. Le programme de ces ateliers évoluera pour garantir que les participants reçoivent des informations à jour sur tous les aspects pertinents du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports (SER) sur les forêts.

III. Produits attendus

- Les acteurs concernés dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT se sont familiarisés avec l'ensemble de C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts qui ont été révisés et adaptés au contexte africain;
- Les préoccupations et priorités sont prises en compte dans les initiatives en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports sur le plan des forêts; et
- Un plus grand nombre de pays est en mesure de communiquer efficacement des informations sur les forêts et leur gestion en utilisant le modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT.

IV. Pays visés

 Pays producteurs membres de l'OIBT

V. Durée et échéance

 24 mois (lancement à partir de la mise à disposition du financement)

VI. Budget	2 ateliers régionaux @ \$75 000 chacun	\$EU150 000
	Total:	\$EU150 000

Priorité(s) stratégique(s)

- PS 1 (Gouvernance et investissement)

Cible(s) du PAS

- Cible 3

ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE STATISTIQUES

I. Contexte

Les statistiques sur le secteur forestier que communiquent les pays producteurs de l'OIBT sont d'un niveau et d'une qualité variables, et nombreux sont ceux qui ne sont pas en mesure de remplir les exigences qui leur incombent en matière de communication d'informations aux échelons national et international. Bien que l'OIBT ait organisé un certain nombre d'ateliers régionaux de formation aux statistiques, une assistance est également nécessaire au niveau national car, dans la mesure où les problèmes et solutions spécifiques à un pays divergeront, une démarche plus efficace consiste à moduler les besoins en formation en fonction de ceux-ci. L'OIBT travaillera en liaison avec la FAO et d'autres partenaires pour déployer ces ateliers, en tirant parti des liens de collaboration qui ont été noués dans le cadre d'activités antérieures du PTB dans ce domaine.

II. Description

Cette activité a pour objectif d'apporter un appui à un maximum de quatre ateliers régionaux de formation ou autres activités sur demande, afin de permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences en matière de communication de statistiques sur le secteur forestier. Afin d'optimiser le nombre de participants par atelier, l'OIBT et la FAO ont organisé des ateliers régionaux réunissant 30 à 40 participants issus de 15 à 20 pays, et incluant également une visite de terrain de trois à quatre jours. Les deux organisations coordonnent ces ateliers régionaux par rotation dans les trois régions de production (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine).

Bien que les objectifs des ateliers de niveau national soient modulés en fonction des besoins spécifiques à un pays, ils consistent de manière générale à :

- Mettre en place et renforcer un réseau de correspondants chargés des statistiques sur les produits forestiers;
- Examiner et évaluer la situation actuelle des statistiques sur les produits forestiers des pays aux niveaux régional et national, en recensant les principales insuffisances et contraintes des systèmes en vigueur;
- Améliorer le cadre des processus nationaux ultérieurs liés aux statistiques, y compris les méthodologies utilisées pour établir et communiquer les statistiques et les exigences en ressources;
- Dispenser une formation aux définitions internationales normalisées qui serviront de base pour renseigner le Questionnaire commun sur le secteur forestier; et
- Promouvoir une culture de l'information.

III. Produits attendus

- Les informations sur la situation des statistiques nationales actuelles sur le secteur forestier et leurs contraintes sont discutées;
- Les différents acteurs du réseau qui constitue la chaîne de valeur, dont les secteurs public et privé, sont reliés pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits bois. Un accord est trouvé sur la coopération durable entre les divers organismes responsables des statistiques sur le secteur forestier;
- Une feuille de route visant à renforcer le système national et international d'établissement des rapports statistiques est élaborée;
- Les exigences internationales en matière d'établissement de rapports et celles relatives au Questionnaire commun de l'OIBT sur le secteur forestier sont assimilées; et
- Les préoccupations communes et leurs possibilités de solutions sont partagées entre les participants de divers pays.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU100 000

Le but de cette activité est de pouvoir organiser jusqu'à quatre ateliers régionaux dont les coûts sont partagés à parts égales entre la FAO et l'OIBT. Le coût total estimé d'un atelier est de 50 000 \$EU (25 000 \$EU pour l'OIBT et 25 000 \$EU pour la FAO). La répartition prévue des coûts pour un atelier régional invitant 20 participants pendant trois jours est la suivante:

Billets d'avion des participants	\$EU15 000
Hébergement et per diem des participants	\$EU15 000
Salles de réunions, logistique, salle de conférence, impression de documents	\$EU10 000
Divers/visites de terrain	\$EU10 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et participer au commerce international;
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies; et
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement

PRÉVENTION ET GESTION DES INCENDIES DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE

I. Contexte

Améliorer la gestion des incendies en milieu tropical revêt un caractère de plus en plus urgent, comme en témoignent les incendies dévastateurs en Amazonie et ailleurs. La survenue des incendies de forêt et de terres – qu'aggravent les situations de sécheresse et les vagues de chaleur – constitue une cause majeure d'érosion et de dégradation de la forêt dans nombre de pays tropicaux, avec des rejets de dioxyde de carbone, une perte de biodiversité et de graves problèmes de santé humaine. L'OIBT a activement promu les *Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales*, publiées en 1997. Ces projets ont aidé les aménagistes, entrepreneurs et communautés locales des pays tropicaux à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de prévention et de lutte incendie. L'OIBT a formé des partenariats avec des organisations clés, notamment le Groupe consultatif mondial sur les zones sauvages de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes des Nations Unies (UNISDR) et le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC). En outre, l'OIBT a apporté son concours à une série de conférences internationales sur les incendies de forêt, organisées en 2011 (Afrique du Sud), 2015 (Corée), 2019 (Brésil) et 2023 (Portugal). Grâce à ces lignes directrices et projets de terrain, l'OIBT collabore avec des organisations et agences pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux contre les incendies de forêt et elle facilite les réunions des réseaux régionaux de lutte contre les incendies de forêt.

Dans le cadre du PTB 2018-2020, le gouvernement du Japon a fourni un financement de 2 210 526 \$ EU pour développer deux projets de lutte contre les incendies. Ces projets visaient à renforcer les capacités des autorités nationales et locales en Indonésie et au Pérou à prendre des mesures urgentes pour prévenir et réagir aux incendies de forêt. Une évaluation a posteriori de ces deux projets achevés en 2022 est prévue en 2024 pour évaluer leurs répercussions.

II. Description

L'activité vise à examiner et à analyser les informations techniques et les connaissances acquises grâce à la mise en œuvre de projets OIBT menés à bonne fin ainsi qu'au développement d'un cadre de gestion intégrée des incendies (GII), qui favorisent des solutions basées sur les écosystèmes, l'engagement des parties prenantes, l'inclusion, la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Cette analyse inclut le Cadre international de gouvernance des incendies de paysage, approuvé en mai 2023 lors de la 8^e Conférence internationale sur les incendies de forêt à Porto, au Portugal. À partir des résultats de cette analyse, l'activité mettra à jour et révisera les *Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales* (1997) fournissant aux décideurs politiques et aux gestionnaires à divers niveaux une base leur permettant de développer des programmes et projets qui prennent en compte les problématiques spécifiques d'ordre national, socio-économique et naturel liées aux incendies dans les forêts tropicales naturelles et plantées. Les partenaires de cette analyse et révision des Lignes directrices de l'OIBT sur les incendies incluront notamment le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC), qui accompagne divers réseaux régionaux de lutte contre les incendies de forêt en milieu tropical.

III. Produits attendus

- L'élaboration des politiques de prévention et de gestion des incendies est améliorée avec de meilleures possibilités nationales de coopération en matière d'incendies; et
- Les partenariats avec des entités, dont le Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC), sont améliorés pour assurer l'efficacité de la coordination et des synergies entre les acteurs dans la lutte et la prévention des incendies de forêt et de terres.

IV. Pays visés: Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance: 24 mois

VI. Budget	Examen de l'élaboration et de la mise en œuvre du Cadre de gestion intégrée des incendies et meilleures pratiques connexes	\$EU 30 000
	Révision des Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (1997) et publication de leur version révisée	<u>\$EU 70 000</u>
	Total:	\$EU100 000

Priorité(s) stratégique(s)

- PS 3 (Résilience, restauration et conservation)

Cible(s) du PAS

- Cible 12, Cible 13, Cible 18

ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES

MISE EN APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

I. Contexte

L'OIBT est résolue à prendre en compte la problématique hommes-femmes et à valoriser les résultats en matière d'égalité des sexes dans ses travaux d'orientation et de projets. Approuvées lors de la 53^e session du CIBT, les *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* (GEEW) institutionnalisent cet engagement. Les Lignes directrices de l'OIBT servent de cadre pour intégrer et systématiquement prendre en compte la dimension sexospécifique dans les politiques, plans, programmes, projets et activités de l'OIBT ainsi qu'au niveau de son fonctionnement interne, et ont pour objet d'améliorer l'impact et l'efficacité des opérations de l'Organisation dans tous les domaines et à tous les niveaux.

II. Description

Aux fins de mettre en œuvre les lignes directrices pour l'instauration de l'égalité entre les sexes, plusieurs possibilités d'actions sont proposées dans le rapport du consultant qui a été présenté lors de la 53^e session du CIBT. Si certaines d'entre elles peuvent être initiées ou menées au moyen des ressources existantes, les actions suivantes qui sont proposées dans le cadre du PTB 2021-2022 nécessitent des contributions volontaires de la part des membres pour être mises en œuvre.

- Compléter les principes directeurs contenus dans le Manuel OIBT de formulation des projets (édition de 2009) par un nouvel appendice D consacré à la manière de procéder à une analyse sexospécifique;
- Actualiser les manuels de l'OIBT sur les projets afin d'y faire figurer des principes directeurs sur la gestion sexospécifique axée sur les résultats (acquis, impacts, etc.), y compris des indicateurs sexospécifiques et des données ventilées par sexe;
- Inclure un module de formation sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les ateliers de formation de l'OIBT à la préparation des propositions de projets afin d'assurer que les agences d'exécution et les coordinateurs de projet disposent des compétences nécessaires pour intégrer les questions sexospécifiques dans la planification, la conception, le suivi et l'évaluation d'un projet;
- Dispenser une formation à l'ensemble du personnel de l'OIBT afin de relayer l'importance des GEEW et d'inculquer la manière d'intégrer les questions sexospécifiques dans leurs travaux;
- Participer aux réunions/initiatives destinées à mettre en place un réseau d'experts sur les questions sexospécifiques dans le secteur forestier issus des organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), d'ONU-Femmes et d'autres organisations du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et du Groupe consultatif sur le commerce (TAG); et
- Mener une étude sur les rôles sexospécifiques dans la filière forêt-bois, y compris la transformation et le commerce.

III. Produits attendus

Une amélioration de l'intégration effective des dimensions sexospécifiques dans tous les aspects des travaux d'orientation et de projets. Le renforcement des capacités de l'OIBT et de ses membres s'agissant de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur des forêts tropicales.

IV. Pays visés

 Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance

 24 mois

VI. Budget

Examen et actualisation des manuels de l'OIBT	\$EU 50 000
Développement et déploiement d'un module de formation sur la dimension sexospécifique destiné aux ateliers de préparation des propositions de projets	\$EU 40 000
Participation aux réunions et réseautage	\$EU 40 000
Formation(en ligne) du personnel de l'OIBT et agences d'exécution	\$EU 25 000
Étude sur les rôles sexospécifiques dans la filière	<u>\$EU 30 000</u>

forestière
Total:

\$EU185 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et se lancer dans le commerce international.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement
- Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays

ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES

DIFFUSION DES LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT POUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS EN MILIEU TROPICAL

I. Contexte

Les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical (2020)* fournissent les orientations des décideurs politiques aux forestiers et agriculteurs en vue de restaurer des paysages forestiers dégradés, qui procurent ainsi des biens et services écosystémiques vitaux et créent des moyens de subsistance et des emplois pérennes en milieu rural. La restauration des paysages forestiers (RPF) est une approche inclusive qui nécessite des conseils pour aider les décideurs et les praticiens à la mettre en pratique, à travers des actions de diffusion et de sensibilisation. Les possibles partenaires internationaux pourraient être, entre autres, les suivants: le Défi de Bonn dans le cadre de son appel mondial à restaurer 150 millions d'hectares d'ici à 2020; l'Institut des ressources mondiales (WRI) dans le cadre de son Initiative 20x20; et la Cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en décembre 2022 lors de la 15^e CdP à la Convention sur la diversité biologique.

II. Description

Prenant en considération le fait que des développements majeurs soient intervenus sur le plan des initiatives internationales relevant des forêts, tels que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), l'Objectif de développement durable 15 (ODD-15) des Nations Unies qui promeut l'arrêt de la déforestation dans le monde, ou encore l'Accord de Paris sur le climat qui place les efforts destinés à lutter contre la déforestation et à favoriser la foresterie durable au cœur du cadre des mesures mondiales visant à atténuer émissions de carbone, cette activité du PTB sera mise en œuvre comme suit:

- Production de matériel de sensibilisation et de communication se rapportant aux Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical nouvellement adoptées;
- Participation aux manifestations internationales pertinentes sur la RPF avec l'implication des partenaires internationaux de l'OIBT; et
- Organisation de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités, à raison d'un dans chacune des régions tropicales).

III. Produits attendus

- Les Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical sont diffusées dans le cadre d'ateliers nationaux et/ou régionaux en collaboration avec des partenaires internationaux, en particulier avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF); et
- Les connaissances et l'expérience en matière de promotion des principes de la RPF sont améliorées chez les acteurs de l'OIBT.

IV. Pays visés: Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Matériel de communication et de sensibilisation dans les trois langues de travail de l'OIBT (anglais, français et espagnol):	\$EU 20 000
Participation à des manifestations internationales sur la RPF	\$EU 10 000
Trois ateliers régionaux:	\$EU 150 000
Total:	\$EU 180 000

Priorité(s) stratégique(s)

- PS 3 (Résilience, restauration et conservation)

Cible(s) du PAS

- Cible 12, Cible 13, Cible 14, Cible 17

Activité n° 8(c)

**ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET
MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES****APPUI À DES GROUPEMENTS FÉMININS EN MATIÈRE D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DE
RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS AU TOGO****I. Contexte**

Cette activité est financée au titre de la phase pilote de la Démarche programmatique mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle architecture de financement et s'inscrit dans le cadre de l'Axe programmatique 3 (l'AP 3) intitulé «Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients», en conformité avec l'application de la décision 8(LV) qui appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif s'agissant de rechercher de nouvelles voies et de nouveaux partenaires pour le financement des travaux de l'OIBT. Elle contribuera aux *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW)* ainsi qu'aux *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*, et les mettra en application sous la forme d'un cas pilote qui sera mis en œuvre au Togo. Tout financement supplémentaire annoncé servira à reproduire cette activité dans deux autres pays africains qui seront déterminés en temps utile et en concertation avec les groupements de femmes impliqués dans la RPF.

II. Description

Dans les communautés villageoises, il incombe aux femmes d'assurer nombre de fonctions essentielles aux moyens d'existence de leur famille et ce sont elles qui sont démesurément touchées par la pauvreté, les répercussions du changement climatique et l'amenuisement rapide des ressources dont elles sont tributaires. Cette activité servira d'exemple pour encourager d'autres groupes de femmes au Togo à prendre l'initiative de s'affranchir par elles-mêmes des rôles sexospécifiques traditionnels qui leur sont assignés et à améliorer leurs moyens d'existence comme suit:

- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et matérielles en vue d'autonomiser des groupes de femmes locaux sur le plan de la mise en œuvre de la restauration des paysages forestiers et d'activités agroforestières au Togo, avec la possibilité de reproduire l'expérience dans deux autres pays africains qui seront déterminés en temps utile; et
- Accroître leur résilience face aux répercussions du changement climatique.

Des fonds supplémentaires ont été mobilisés pour 2024, dans le but de consolider et pérenniser les acquis de terrain des groupements féminins de REFACOF-Togo réalisés lors de la mise en œuvre des Phases I et II 1 de l'activité PP-A/56-341, dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo.

III. Produits attendus

- La capacité de groupes de femmes sélectionnés à réhabiliter des écosystèmes forestiers dégradés est renforcée;
- La résilience des communautés bénéficiaires face au changement climatique est accrue, l'amélioration de leurs conditions de vie est améliorée grâce à l'augmentation et au renforcement des revenus du foyer; et
- Les Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et les Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical sont appliquées.

IV. Pays visés

- Pays producteurs africains membres de l'OIBT en privilégiant des groupes de femmes impliqués dans la RPF.

V. Durée et échéance 24 mois**VI. Budget**

Renforcement des capacités en RPF et aspects sexospécifiques:	US\$ 75 000
Agroforesterie au sol et mise en œuvre de la RPF	US\$75 000
Consultants pour l'appui technique à la RPF	

et aux aspects sexospécifiques:
Total:

US\$ 30 000
US\$180 000

Priorité(s) stratégique(s)

- PS 3 (Résilience, restauration et conservation)

Cible(s) du PAS

- Cible 13, Cible 14

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS

I. Contexte

Reconnaissant l'importance critique des forêts tropicales de production s'agissant de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'OIBT a adopté les *Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois* lors de la quarante-quatrième session du Conseil, en novembre 2008. En collaboration avec l'UICN et d'autres partenaires concernés, ces lignes directrices ont été promues à différents niveaux. Sur la base des dispositions du protocole d'accord signé par les Secrétariats de la CDB et de l'OIBT, l'OIBT promeut activement depuis 2010 l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales, qui aide à financer des projets sur le terrain dans les trois régions tropicales.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15^e CdP à la CDB en décembre 2022, a défini quatre objectifs mondiaux et 27 cibles à atteindre à l'horizon 2030. L'Initiative OIBT-CDB de collaboration donnera la priorité aux activités visant à contribuer à la réalisation des objectifs et cibles liés aux forêts énoncés dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, qui sont en corrélation avec certains objectifs et priorités de l'OIBT, notamment:

- Cible 2: Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30% des écosystèmes dégradés fassent l'objet de mesures de restauration.
- Cible 3: Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30% des terres et des océans soient protégés grâce à la mise en place de systèmes d'aires protégées bien reliées et équitablement gérées et autres mesures efficaces de conservation fondées par zone.
- Cible 10: Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.
- Cible 15: Prendre des mesures juridiques ou de politique générale visant à inciter les entreprises à réduire leurs effets délétères sur la biodiversité et à promouvoir des actions destinées à assurer des modèles de production durable.
- Cible 16: Assurer que les populations soient encouragées à faire des choix de consommation durables.
- Cible 20: Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique ainsi que l'accès à ces celles-ci.

II. Description

Cette activité contribuera à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois à travers les actions suivantes:

- Faciliter l'engagement du Secrétariat de l'OIBT dans les Partenariats relatifs aux Cibles 2 & 3 et à la Coalition de haute ambition (CHA) pour la nature et les peuples en appui aux réalisations des objectifs et Cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
- Aider à la participation d'une sélection de membres de l'équipe de l'OIBT chargée des projets de biodiversité à la 16^e CdP à la CDB en 2024 avec l'organisation d'une manifestation commune avec la CDB en vue de partager les expériences et éclairages lors de manifestations internationales pertinentes; et
- Accompagner la mise en œuvre du Programme de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration pour les années 2024-2025. Cet appui porte sur l'organisation de trois ateliers de renforcement des capacités et la diffusion de leurs résultats lors de manifestations internationales sur la biodiversité.

III. Produits attendus

- Partager l'expérience de l'OIBT s'agissant de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois;
- Connaissance élargie et mise en œuvre des cibles et objectifs liés aux forêts énoncés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal; et
- Mise en œuvre effective de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration pour 2024-2025 et intensification des partenariats et activités de levée de fonds en vue de sa mise en œuvre.

IV. Pays visés: Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance: 24 mois

VI. Budget	Participation du Secrétariat de l'OIBT aux Partenariats relatifs aux Cibles 2 & 3 et à la Coalition de haute ambition (CHA)	\$EU 15 000
	Participation d'acteurs de l'OIBT à la 16 ^e CdP à la CDB	\$EU 15 000
	Appui à la mise en œuvre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour 2024-2025 avec trois ateliers régionaux de renforcement des capacités	\$EU170 000
	Total:	\$EU200 000

Priorité(s) stratégique(s)

- PS 3 (Résilience, restauration et conservation)

Cible(s) du PAS

- Cible 12, Cible 16, Cible 18

COOPÉRATION ET CONCERTATION AVEC LE PCF, LE FNUF ET AUTRES ENTITÉS

I. Contexte

En qualité de membre fondateur du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), l'OIBT a noué, entretenu et renforcé des liens de collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) depuis sa création en 2000. Suite à la dixième session du FNUF, qui s'est tenue en avril 2013, l'OIBT et d'autres membres du PCF ont été appelés à collaborer et à contribuer des apports au suivi des résultats de la session, qui ont porté sur des travaux et des préparations intersessions dans la perspective d'organiser la onzième session du FNUF à New York en 2015.

II. Description

Cette activité a pour objectif de favoriser et d'intégrer le rôle des forêts productives et le commerce associé au sein des principaux processus mondiaux (FNUF, PCF, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), Convention sur la diversité biologique (CDB), ONU-Environnement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR) et autres initiatives) en vue de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) visant à une croissance verte et inclusive; de garantir les besoins en moyens de subsistance; et de protéger les bonnes valeurs publiques aux niveaux national et mondial. L'OIBT veut faire œuvre de sensibilisation sur la question de savoir pourquoi il est nécessaire d'investir dans les ressources des forêts et les paysages forestiers en vue de parer à l'offre déficitaire en bois et produits non ligneux qui apparaît à l'échelle mondiale et de valoriser leur rôle pour passer à une économie de type circulaire. L'OIBT aidera à mieux faire comprendre que la gestion durable des forêts et les chaînes d'approvisionnement légales et durables seront porteuses de multiples avantages au profit des populations, de l'environnement et du climat. Dans le cadre de cette activité, l'OIBT sera en mesure de collaborer et de contribuer concrètement et de manière constructive aux travaux du FNUF et du PCF ainsi qu'à d'autres initiatives mondiales, en y contribuant des apports pertinents, en participant de manière proactive à ces enceintes internationales et en participant aux coûts des activités conjointes.

III. Produits attendus

- Représentation de l'OIBT auprès du FNUF et du PCF valorisée;
- Coopération et collaboration entre l'OIBT, le FNUF et le PCF, ainsi que d'autres initiatives pertinentes maintenues et renforcées;
- Actions de sensibilisation, de communication et d'interaction de l'OIBT aux niveaux international et régional élargies;
- La perspective et l'importance du rôle de forêts tropicales productives en gestion durable et des chaînes d'approvisionnement associées dans les travaux et activités du FNUF et du PCF sont adéquatement présentées et amplifiées;
- L'expérience et la connaissance qu'a l'OIBT des problématiques et développements d'actualité en matière de forêt sont valorisées; et
- L'efficacité et l'efficacités des travaux de l'OIBT sont valorisées et génèrent un effet synergique à travers la coopération et de la collaboration.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Déplacements du personnel de l'OIBT	\$EU 60 000
	Déplacements depuis les pays producteurs	\$EU 40 000
	Émoluments des consultants	\$EU 40 000
	Matériel/impression	<u>\$EU 10 000</u>
	Total:	\$EU150 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Meilleure compréhension de ce que constituent une forêt productive et une chaîne d'approvisionnement durable pour accroître la croissance verte et inclusive ainsi que les avantages sur le plan des moyens de

subsistance et augmentation des biens publics nationaux et mondiaux nationaux, ce qui est reflété dans les annonces et déclarations officielles;

- Reconnaissance du rôle leader que joue l'OIBT dans les discussions; et
- Augmentation des investissements dans les forêts et paysages de production ainsi que dans les chaînes d'approvisionnement légales et durables

Indicateur(s) du PAS

- Décisions et déclarations dans les enceintes internationales
- Augmentation des investissements financiers
- Augmentation du volume commercialisé de bois/produits forestiers non ligneux de source légale et durable

COLLABORATION EN MATIÈRE DE CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GDF

I. Contexte

En application des décisions 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV) du CIBT, l'OIBT a collaboré de manière extensive avec d'autres processus relatifs aux C&I (par ex., Processus de Montréal, Processus paneuropéen, *Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA) de la FAO, etc.) afin de sensibiliser au rôle que jouent les C&I dans la gestion durable des forêts et à l'emploi de cet important outil pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports (SER) en matière de forêts. Cette activité permettra de maintenir la collaboration en cours avec les autres processus d'établissement de rapports sur les forêts afin qu'ils se poursuivent.

II. Description

Le reliquat des PTB précédents a été mobilisé pour soutenir la participation de l'OIBT aux événements liés aux C&I organisés dans le cadre du Processus de Montréal en association avec la réunion de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique en octobre 2023 à Sydney, en Australie. Un financement supplémentaire de cette activité facilitera la participation active et continue de l'OIBT au dialogue mondial sur le SER en matière de forêts, y compris le Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports sur les forêts, les discussions sur l'harmonisation des rapports sur les forêts entre le rapport *GDF Tropiques* de l'OIBT et l'*Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA) de la FAO (y compris par le biais du processus de Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières) et diverses réunions et initiatives pertinentes liées à d'autres processus internationaux relatifs aux C&I.

III. Produits attendus

- Nombre accru de pays en mesure d'établir des rapports sur les forêts/la gestion des forêts sur la base du modèle de rapport de l'OIBT sur les C&I; et
- Les préoccupations et priorités de l'OIBT reflétées dans les initiatives internationales relevant du SER en matière de forêts.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation aux réunion/initiatives pertinentes	\$EU50 000
	Total:	\$EU50 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et exploitées dans le respect de la légalité.

Indicateur(s) du PAS

- Indicateurs de la GDF de l'OIBT
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'OIBT

I. Contexte

Le projet de stratégie de communication a été présenté au Conseil lors de sa 57^e session (Document ITTC(LVII)/16). Le Conseil a salué cette stratégie, car elle constitue un plan ambitieux pour améliorer la visibilité et le message de l'OIBT et soutenir ses efforts de collecte de fonds. Le Conseil a noté que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour sa mise en œuvre.

II. Description

Mettre en œuvre la stratégie de communication et de ses différents éléments tels que décrits dans le document ITTC(LVII)/16.

III. Produits attendus

Une stratégie de communication opérationnelle qui renforce l'image de marque et la portée de l'OIBT, rehausse son rôle au sein du dialogue sur les forêts et apporte un leadership éclairé essentiel sur les politiques et les pratiques de développement durable à travers la GDF.

IV. Pays visés Tous les pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Année 1	\$EU170 000
	Année 2	\$EU170 000

Cible(s) du PAS

Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation mettant en valeur les contributions de l'OIBT aux objectifs et engagements mondiaux liés aux forêts.

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES (TFU)**I. Contexte**

Le bulletin d'information Actualités des Forêts Tropicales (TFU) est publié depuis 1990 dans le but de promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales. Il est aujourd'hui diffusé en anglais, espagnol et français à quelque 14 000 abonnés dans plus de 160 pays. TFU est également disponible en ligne sur le site web¹ de l'OIBT et, depuis 2016, sur l'application mobile TFU².

II. Description

L'activité permettra la production d'un maximum de quatre numéros de TFU par an dans les trois langues de travail de l'OIBT.

III. Produits attendus

Jusqu'à huit numéros de TFU dans les trois langues de travail de l'OIBT, dans la version imprimée et en version numérique, durant la période biennale.

IV. Pays visés Mondial**V. Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Impression et mise en ligne sur l'appli TFU	\$EU160 000
	Mise en page et maquette	\$EU 50 000
	Traduction en français et espagnol	\$EU130 000
	Émoluments des consultants	\$EU 45 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total:	\$EU390 000

Cible(s) du PAS

Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation mettant en valeur les contributions de l'OIBT aux objectifs et engagements mondiaux liés aux forêts.

¹ https://www.itto.int/fr/tropical_forest_update/

² Mots-clés = TFU ITTO

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION (SITE WEB, RAPPORTS, RELATIONS PUBLIQUES, ETC.)

I. Contexte

Les travaux de l'OIBT génèrent sur le terrain une grande diversité de produits et impacts qui doivent être efficacement et extensivement diffusés, de manière à sensibiliser les membres et autres acteurs concernés à ces connaissances, tout en promouvant les travaux de l'Organisation et en amplifiant sa visibilité.

II. Description

Afin d'atteindre un large public, l'OIBT entreprend toute une gamme d'activités de communication et de sensibilisation dont, entre autres, la gestion de son site web (par ex., mise en ligne de contenus et amélioration de la fonctionnalité et de l'apparence); la publication et la diffusion des rapports et ouvrages de l'OIBT (par ex., rapports annuels, rapports sur les projets et activités, bulletins d'information, articles de TFU, actualités et manifestations); production et diffusion de matériel de relations publiques (par ex., brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches, vidéos et photographies) dans le but de faire connaître les travaux de l'Organisation; et autres initiatives ciblées en collaboration avec d'autres partenaires, lorsque nécessaire.

III. Produits attendus

Publication régulière de contenus sur le site web de l'OIBT et les réseaux sociaux en lien avec les travaux de l'Organisation; jusqu'à deux nouveaux documents dans les séries Politique forestière et Technique publiés et diffusés; jusqu'à 10 numéros du bulletin d'information *Tropical Forest News* publiés et distribués; nouveaux calendriers, brochures, infographiques, dépliants, affiches et vidéos produits et diffusés; deux rapports annuels publiés en trois langues; et base de données photographique enrichie.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Coûts de programmation du site web	\$EU 50 000
Émoluments des consultants (rédaction, mise en page et maquette)	\$EU 70 000
Traduction en français et espagnol	\$EU 110 000
Frais de diffusion et distribution	\$EU 115 000
Frais d'impression	\$EU 90 000
Logiciels	\$EU 15 000
Total:	\$EU 450 000

Cible(s) du PAS

Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation mettant en exergue les contributions de l'OIBT aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et engagements afférents.

Activité n° 14(b)

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION**ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION (STANDS ET/OU MANIFESTATIONS EN MARGE DE RENCONTRES INTERNATIONALES PERTINENTES)****I. Contexte**

L'OIBT sensibilise à ses travaux visant à promouvoir la conservation ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources forestières tropicales en touchant des acteurs ciblés dans le cadre de manifestations et d'enceintes internationales, au sein desquelles l'Organisation peut prendre une part active et présenter les produits et impacts de ses travaux.

II. Description

Présenter les travaux de l'OIBT lors de manifestations internationales pertinentes au cours de la période biennale concernée [par ex., Congrès forestier mondial; Conférences des Parties à la CBD, à la CITES et à la CCNUCC; sessions du FNUF; réunions Comité des forêts], et autres enceintes qui ne sont pas couvertes par d'autres activités du PTB.

III. Produits attendus

Sensibilisation aux travaux de l'OIBT dans le cadre d'un maximum de cinq manifestations/enceintes internationales.

IV. Pays visés Mondial**V. Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Coûts des stands	\$EU 25 000
	Frais d'expédition	\$EU 15 000
	Personnel des stands	\$EU 50 000
	Assistance aux membres	\$EU 45 000
	Déplacements officiels	<u>\$EU 45 000</u>
	Total:	\$EU180 000

Cible(s) du PAS

Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation mettant en exergue les contributions de l'OIBT aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et engagements afférents.

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION (TRADUCTION EN JAPONAIS DU SITE WEB DE L'OIBT ET DE MATÉRIEL DE RELATIONS PUBLIQUES PERTINENT)

I. Contexte

Dans la mesure où le siège de l'Organisation est situé au Japon, l'OIBT mène des activités de relations publiques et de sensibilisation auprès de divers publics de son pays hôte, qui nécessitent une maîtrise de la langue japonaise pour transmettre le message avec efficacité.

II. Description

Continuer d'assurer la couverture complète en japonais des travaux de l'Organisation sur le site web de l'OIBT.

III. Produits attendus

Acteurs au Japon sensibilisés aux travaux de l'OIBT.

IV. Pays visés Japon

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Frais de traduction et de mise en ligne sur le site web de l'OIBT \$EU35 000

Maquette	\$EU7 000
Impression	\$EU6 000
Divers	<u>\$EU2 000</u>
Total:	\$EU50 000

Cible(s) du PAS

Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation mettant en exergue les contributions de l'OIBT aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et engagements afférents.

Activité n° 15

PARTICIPATION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) ET DU GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GCSC)**I. Contexte**

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en 1999 et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 2002, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et mis à contribution leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses Comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Les contributions de ces groupes consultatifs, en particulier dans les sessions du CIBT, peuvent encore être améliorées si la participation adéquate des représentants de ces groupes est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres sélectionnés du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant une aide financière couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance afin de leur permettre d'assister aux sessions du CIBT. La sélection des membres du TAG et du GCSC éligibles à une aide financière de l'OIBT incombe au Directeur exécutif sur la foi des recommandations faites par les coordinateurs respectifs du TAG et du GCSC, en tenant compte du nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et de la nécessité d'assurer une participation équilibrée et l'efficacité de ces organes consultatifs.

III. Produits attendus

- Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT; Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT; et
- Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT**V. Durée et échéance** 24 mois**VI. Budget** \$EU80,000**Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS**

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international;
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies; et
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre d'acteurs participant aux processus d'élaboration des politiques de GDF

DISCUSSION ANNUELLE DE L'OIBT SUR LE MARCHÉ

I. Contexte

La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi du commerce international des bois tropicaux. L'événement est important pour les délégués des pays membres de l'OIBT et les représentants de la profession, car il leur permet de débattre et de délibérer de dossiers de politiques commerciales, parfois complexes, auxquels se trouvent confrontés les producteurs et négociants de bois tropicaux et produits dérivés. Cette activité stratégique renforce l'événement en engageant des conférenciers qui donnent des exposés liminaires lors de la Discussion annuelle.

II. Description

Le thème de la Discussion annuelle de l'OIBT est arrêté par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec le Directeur exécutif au cours de la session du CIBT qui précède la rencontre. Celle-ci est coordonnée par le Secrétariat et le TAG, en consultation avec les autres spécialistes concernés, et donne lieu à une séance conjointe des Comités techniques. Les conférenciers principaux seront sélectionnés et invités par le Directeur exécutif en concertation avec le coordonnateur du TAG; et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant une allocation journalière.

III. Produits attendus

- Renforcement de la qualité des allocutions liminaires présentées à l'OIBT lors de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché;
- Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux identifiées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des branches commerciale et industrielle de la profession et autres acteurs intéressés; et
- Amélioration de la qualité et de la pertinence de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT, TAG

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU100 000 (frais de déplacement et per diem de 7 à 9 conférenciers par année)

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles; et
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun; et
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements.

PANEL D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJETS**I. Contexte**

Le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet évalue et classe les propositions qui sont reçues dans le cadre du Cycle des projets de l'OIBT sur la base du «Système révisé de l'OIBT pour l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets». Le Panel d'experts se compose de douze membres, dont six de pays membres producteurs (deux de chaque sous-région) et six de pays membres consommateurs. Le Panel d'experts formule des recommandations pour que les propositions soient ajustées afin d'assurer leur validité technique. Les membres du Panel d'experts sont nommés pour une période de deux années avec la possibilité d'être reconduits la troisième année.

II. Description

Ainsi que le stipule le mandat du Panel d'experts, celui-ci: i) Évalue les nouvelles propositions de projets et d'avant-projets soumises à l'Organisation. Les recommandations de modification de ces propositions sont formulées par le Panel d'experts exclusivement avec l'intention d'en assurer la validité technique; ii) Passe au crible les propositions de projets en vue de déterminer leur pertinence au regard du mandat de l'OIBT, de son Plan d'action et de ses Programmes de travail (dans les domaines de l'Économie, des statistiques et des marchés, du Reboisement et de la gestion forestière, et de l'Industrie forestière), ainsi que leur conformité aux décisions et orientations de l'OIBT, sans toutefois établir entre elles un ordre de priorité; iii) Lorsque des reformulations nécessitant des modifications importantes sont recommandées, il demande de procéder à un examen final des versions révisées des propositions de projets et d'avant-projets avant leur présentation aux Comités compétents de l'OIBT; iv) Il établit à l'intention des gouvernements qui ont soumis des propositions, ainsi que du Conseil et des Comités de l'OIBT, un rapport sur les résultats de l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets, et le leur transmet par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OIBT; et v) Le Panel d'experts prend en considération les rapports des Panels d'experts précédents. Dans son évaluation des projets et avant-projets, le Panel d'experts prend également en considération les points suivants: leur pertinence aux objectifs de l'AIBT de 2006 et l'exigence que tout projet ou avant-projet contribue à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de l'Accord; leurs effets environnementaux et sociaux; leurs effets économiques; leur efficacité par rapport à leur coût; la nécessité d'éviter le double emploi; et, s'il y a lieu, leur rapport avec les travaux de politique de l'OIBT et leur intégration à ces derniers, et leur cohérence avec le Plan d'action et les Lignes directrices pertinentes de l'OIBT.

III. Produits attendus

- Réunions du Panel d'experts en 2024 et en 2025;
- Des préconisations de modifications afin d'assurer la validité technique des propositions formulées à l'intention des gouvernements soumissionnaires et transmises par le Secrétariat; et
- Rapports du Panel d'experts sur les résultats de l'évaluation technique présentés au Conseil et aux Comités de l'OIBT. Le Panel d'experts peut aussi exprimer ses avis techniques sur la manière d'améliorer les procédures de l'OIBT en vue de formuler des projets probants au plan technique et la pertinence des projets au regard du Plan d'action stratégique de l'OIBT.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT**V. Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Année 2024	\$EU110 000
	Année 2025	\$EU110 000
	Total:	\$EU220 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Transverse

Indicateur(s) du PAS

- Transverse

PROGRAMME DE BOURSES DE L'OIBT

I. Contexte

Le Programme de bourses de l'OIBT a débuté en 1989 dans le cadre du projet PD60/89 (M,F,I) avant d'être remplacé en 1993 par le projet PD 001/93 (M,F,I), lequel devait laisser place en 1999 au Fonds Freezailah pour les bourses aux termes de la Décision 4(XXVII) du Conseil. En octobre de cette année, le Programme qui avait débuté en 1989 avait permis à plus de 1400 professionnels, jeunes et en milieu de carrière, originaires de 49 pays, employés dans des administrations nationales, des établissements de recherche, des universités, des organismes de la société civile et du secteur privé, de poursuivre leur développement professionnel et d'améliorer leurs perspectives de carrière. Ces bourses ont été accordées principalement à des ressortissants nationaux de pays membres producteurs de l'OIBT.

II. Description

- Le Programme de bourses vise le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants:
- Améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- Améliorer la commercialisation et la distribution de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Améliorer l'accès au marché des exportations de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Garantir la base des ressources en bois d'œuvre tropical;
- Améliorer la base de ressource des bois tropicaux, y compris en appliquant les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts;
- Augmenter la capacité technique, financière et humaine à gérer la base de ressource des bois tropicaux;
- Favoriser les transformations secondaires plus poussées des bois tropicaux provenant de sources en gestion durable;
- Améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux; et
- Améliorer l'efficacité des transformations des bois tropicaux provenant de sources pérennes.

III. Produits attendus

Entre 30 et 40 bourses attribuées pendant la période biennale 2024-2025

IV. Pays visés

 Pays membres producteurs de l'OIBT

V. Durée et échéance

 24 mois

VI. Budget	Année 2024	\$EU200 000
	Année 2025	<u>\$EU200 000</u>
	Total :	\$EU400 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international;
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies;
- Les collectivités locales sont informées et capables de participer à l'élaboration de politiques GDF et d'autres activités connexes; et
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement;
- Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays; et
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT.

SERVICE D'INFORMATION DE L'OIBT SUR LE MARCHÉ (MIS)

I. Contexte

Le Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS) fait partie des travaux du Secrétariat depuis 1996. Le principal produit de cette activité [à l'origine PD16/93 Rev.3 (M)] est le Rapport sur le marché des bois tropicaux (*Tropical Timber Market Report*, TTMR). Il offre des données de prix sur environ 500 produits bois tropicaux et couvre l'actualité pertinente du marché dans le monde. Le TTMR est diffusé en ligne, par courriel et en version imprimée à plus de 18 000 abonnés.

II. Description

Le Service d'information sur le marché (*Market Information Service*, MIS) sert à sensibiliser à la situation du marché des bois tropicaux et à diffuser des informations s'y rapportant. Il est géré par un coordonnateur à plein temps, qui est chargé de publier le TTMR et de faire la liaison avec onze correspondants sur le marché dans les pays producteurs et consommateurs aux fins de disposer d'actualités à jour sur le marché, des informations et les prix des produits bois tropicaux. Le coordonnateur du Service d'information sur le marché est également en contact avec d'autres experts du commerce et travaille avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

III. Produits attendus

- Publication d'un maximum de 46 numéros du Rapport sur le marché des bois tropicaux (le nombre de numéros publié par an dépendra des fonds disponibles);
- Base d'informations renforcée sur la conjoncture du marché des produits bois tropicaux;
- Des experts et associations du commerce du monde entier mobilisés; et
- Le Conseil et les autres membres du public informés sur les marchés des produits bois tropicaux.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Correspondants	\$EU 250 000
	Coordination	<u>\$EU 250 000</u>
	Total:	\$EU 500 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles; et
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements.

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun;
- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT; et
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements.

RENFORCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES

I. Contexte

Le Questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du Questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire commun sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversion des poids en volumes.

II. Description

Cette activité de politique stratégique vise à :

- Maintenir la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats (IWG) sur les statistiques du secteur forestier et le travail relatif au Questionnaire commun sur le secteur forestier;
- Maintenir les abonnements et entretenir l'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce;
- Participer aux conférences internationales consacrées aux statistiques sur les produits bois et forestiers; et
- Passer en revue et consolider les facteurs de conversion appliqués aux produits ligneux tropicaux afin de pouvoir déterminer les statistiques de la production et du commerce des bois.

III. Produits attendus

- Amélioration et renforcement du travail relevant du Questionnaire commun sur le secteur forestier et de l'exactitude des données statistiques internationales sur la production et le commerce des bois tropicaux; et
- Recommandations sur les facteurs de conversion appropriés formulées et transmises aux pays membres de l'OIBT dans le cadre des activités relevant du Questionnaire commun.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation au Groupe de travail intersecrétariats	\$EU20 000
	Participation à des conférences sur les statistiques	\$EU10 000
	Abonnement aux bases de données	\$EU 5 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total:	\$EU40 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles;
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements;

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun;
- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT; et
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements.

REVUE BIENNALE ET ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE DES BOIS

I. Contexte

La *Revue et évaluation biennale de la situation mondiale des bois* rassemble les statistiques internationales les plus actuelles et les plus fiables sur la production mondiale et le commerce du bois à l'échelle planétaire, en mettant l'accent sur le monde tropical. Il fournit également des informations sur l'évolution des superficies forestières, la gestion des forêts et les économies dans les pays membres de l'OIBT. Cette publication est issue d'un examen des informations transmises par les pays membres de l'OIBT par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier, et augmentées d'éléments provenant d'autres sources d'information autant que de besoin.

Dans le cadre de l'AIBT de 1994, des éléments bruts étaient produits par le Secrétariat pour aider le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) à procéder à l'examen annuel de la situation mondiale des bois. Conformément à l'article 28 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT), la revue et l'évaluation de la situation mondiale des bois seront effectuées suivant un rythme biennal à compter de la période 2013-2014.

Le CIBT procédera à la revue et à l'évaluation biennale à partir de matériaux bruts de l'examen et évaluation de la situation mondiale des bois. Ces matériaux bruts préparés par le Secrétariat comporteront des statistiques et données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'intéressant de manière privilégiée aux produits ligneux d'origine tropicale, et une analyse des développements économiques et commerciaux. Les éléments destinés à composer la Revue biennale se composeront principalement d'informations extraites de réponses remises par les pays dans le Questionnaire commun sur le secteur forestier élaboré au terme d'une collaboration entre l'OIBT, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la FAO et Eurostat, ainsi que d'informations émanant d'autres sources.

II. Description

Les éléments bruts de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois* sont en général présentés la première année de la période biennale lors de la session du Conseil, ce qui permet aux membres de faire part de leurs observations sur les données présentées et leur analyse. La *Revue biennale* est ensuite publiée la deuxième année de la période biennale.

III. Produits attendus

- Éléments bruts de la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2023-2024 examinés lors de la soixantième session du CIBT en 2024; et
- Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2023-2024 publiée en 2025.

IV. Pays visés

 Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance

 24 mois

VI. Budget	Consultant	\$EU 50 000
	Traduction	\$EU 20 000
	Études pays	\$EU 20 000
	Maquette	\$EU 10 000
	Impression	\$EU 10 000
	Expédition	\$EU 5 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total:	\$EU120 000

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles;
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements;

Indicateur(s) du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun; et
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements.

* * *